

Deux-Sèvres Nature Environnement



N° 35 - 2
Décembre
2 0 0 6



Bureau

<i>Président :</i>	Jean-Michel Minot
<i>Vices-Présidents :</i>	Christian Geay Catherine Tromas
<i>Secrétaire :</i>	Simone Marseau
<i>Trésorier :</i>	Raymond Simonnet
<i>Trésorière adjointe :</i>	Arlette Vandier

Conseil d'Administration

Isabelle Badenhäusser	05 49 05 06 04	La Roche -	79 800 Bougon
Martine Boisseau	05 46 24 60 91	Germon -	17 330 Doeuil sur le Mignon
Ludivine Delcourt	05 49 75 77 04	Le Petit Bousseau	79 360 Prissé-la-Charrière
Christian Geay	05 49 25 78 91	503 rue de Mursay -	79 410 Echiré
Jean-Claude Guérin	05 49 64 43 91	45 grande rue -	79 200 La Peyratte
Ludovic Guillemet	05 46 37 24 81	8 impasse Lafontaine -	17 170 Cram-Chaban
Jean-Jacques Guillet	05 49 04 95 15	La Gorre -	79 210 Amuré
Matthieu Guillot	05 49 24 39 57	25 rue du Coursault -	79 210 Arçais
Simone Marseau	05 49 24 42 62	20 rue F. Broussais -	79 000 Niort
Jean-Michel Minot	05 49 25 59 76	6 chemin de Thouars -	79 260 La Crèche
François-Marie Pellerin	02 51 50 41 88	63 rue des Plantis -	85 490 Benet
Jean-Claude Robert	05 49 24 26 80	36 rue Emile Zola	79 000 Niort
Philippe Rouillier	05 46 51 83 12	Ecluse de Chaban -	17 170 Cram-Chaban
Philippe Royer	05 49 63 03 32	Le Grand Chouire -	79 390 La Ferrière en Parthenay
Raymond Simonnet	05 49 28 06 73	4 imp. Mme de Sévigné -	79 000 Niort
Benoît Suraud	05 49 32 27 10	24 rue de Bel Air -	79 000 Niort
Catherine Tromas	05 49 35 79 25	55 rue de la Brieserie -	79 460 Magné
Arlette Vandier	05 49 24 07 11	34 rue Alsace-Lorraine -	79 000 Niort

Deux-Sèvres Nature Environnement

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée le 19 janvier 1969
agrée le 7 novembre 1977
au titre de l'article 40 de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme.



Membre
de France Nature Environnement
et de Poitou-Charentes Nature

Siège social

Hôtel de la Vie Associative
12 rue Joseph Cugnot
79000 Niort
Tél : 05 49 73 37 36 - Fax : 05 49 09 23 85
e-mail : deuxseves.nature@laposte.net
site web : www.dsne.org

Cotisation annuelle : 15 € minimum
Directeur de publication :
Jean-Michel Minot.

Maquette :
Thomas Luzzato.

Mise en page, illustrations diverses :
Thomas Luzzato.

Comité de lecture :
Sandrine Bracco, Nicolas Cotrel, Thomas Luzzato,
Simone Marseau, Jean-Michel Minot.

ISSN n° 1268-0354
Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2006.

*Ce numéro a été imprimé sur les presses de
l'imprimerie de l'Ensemble Socioculturel
Niortais, à 400 exemplaires.
Les auteurs conservent l'entière responsabilité
des opinions émises sous leur signature.
Toute reproduction d'article ou d'illustration
doit être soumise à l'accord de son auteur.*



Couverture :
Rosalie des Alpes, *Rosalia alpina*, en train de pondre sur l'écorce
d'un peuplier dans le Marais de Galuchet. Thomas Luzzato.

Dernière de couverture :
Pique-prune, *Osmoderma eremita*. Marc Le Flohic.

SOMMAIRE

Bulletin 35 - fascicule 2. Décembre 2006

Toute l'équipe de rédaction du Bulletin de Deux-sèvres Nature Environnement tient à vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2007.

Editorial

Pédagogie optimiste ! p. 4

Actualités

Du nouveau dans le Galuchet	p. 5
Un nouveau site protégé pour les chauves-souris dans les Deux-Sèvres	p. 5
Calendrier de Sorties Nature 2007	p. 6
La Virgule	p. 6
L'esprit du FIFO	p. 7
Un magazine radiophonique local	p. 7
Projet de Parc naturel régional du Marais Poitevin	p. 8
Pétition contre l'accord qui condamne l'ONCFS	p. 8
Le Blaireau et l'Homme : pour une cohabitation pacifique	p. 9
Pour des territoires à vivre	p. 9
Alerte : pillage de trognes	p. 10
Biodiversité en Poitou-Charentes	p. 10
Réglementation européenne Reach	p. 11

Environnement

Exercice d'une activité motorisée ouverte au public sur un terrain privé	p. 12
Récupérateurs domestiques d'eaux pluviales	p. 15
Des arbres dans nos paysages, branches de salut contre le péril climatique	p. 18
Association Terr'Actes	p. 23
La Forêt domaniale de Chizé en Réserve Biologique Intégrale	p. 24

Nature

Mobilisation contre les plantes invasives en France	p. 28
Plantes messicoles en Deux-Sèvres : bilan des prospections 2006	p. 32
Des Amphibiens sous les projecteurs... ou comment participer à leur inventaire ...	p. 34
Prairies communales des « Vieilles Rivières » de Fors	p. 36
Le tigre des Insectes : <i>Vespa crabro</i> , dit le Frelon	p. 39
Exposition mycologique de Vouillé	p. 40
La filière Documentaire de Création et l'IFFCAM	p. 42
Carnet d'observations du 2 ^{ème} semestre 2006	p. 44
Diversité des Coléoptères longicornes	p. 46

Pédagogie optimiste !

Extrait du bulletin de Poitou-Charentes Nature, octobre 2006.

Récemment j'avais émis une opinion précisant, quant à l'efficacité à terme de nos associations, que je sentais un frémissement d'optimisme, à plus ou moins long terme bien sûr, mais s'appuyant résolument sur un renversement de vapeur généralisé. Mes interlocuteurs, ne voulant pas me faire de peine, m'avaient écouté poliment.

Depuis janvier 2006, je fais chaque matin la revue de presse, pour Deux-Sèvres Nature Environnement, des quotidiens départementaux : la Nouvelle République et le Courrier de l'Ouest. Expédiée avant midi par messagerie aux administrateurs et à DSNE, elle s'archive en classeur-papier chronologique. Faisant à mi-octobre l'inventaire des 600 articles déjà sélectionnés, j'ai remarqué plusieurs choses.

Pas de surprises pour la moitié des articles qui annoncent, débattent, rendent compte, critiquent et bien sûr chiffrent les grands sujets généraux et politiques, comme l'air, l'eau, les déchets, l'éolien, et toutes les actions Nature et Environnement, sujets traités ou mal-traités, par les collectivités locales auxquelles on en a attribué les compétences. Cela correspond quantitativement pour l'essentiel à nos objectifs, nos missions et nos combats, la plupart du temps des combats de défense, face à des agressions, des dégâts ou des gâchis actifs ou passifs.

Et puis une centaine d'articles qu'on peut qualifier de naturalistes, autour de la flore et de la faune protégées, avec une (faible) majorité de réalités positives, y compris la découverte ou le retour de certaines espèces, ce qui nous met du baume au cœur, bien utile en face du négatif : espèces disparues ou invasives.

La surprise est venue des 200 articles restants, annonçant, puis décrivant des initiatives pédagogiques, autonomes ou coordonnées, réparties sur tout le département, et qui éduquent à l'environnement, les jeunes du primaire à l'université, et le grand public. Multitude d'actions concrètes, initiées dans des écoles, collèges, lycées, avec des parents d'élèves, des professeurs et une commune, mais aussi dans les centres aérés. Et ces jeunes, qui au passage « éduquent » leurs parents, seront parents dans une quinzaine d'années. Et la publication même de ces actions les valorisent aux yeux du grand public.

À la multitude d'associations ponctuelles ou locales s'ajoutent de plus en plus d'organismes divers, commerciaux, professionnels, chambres patronales ou fédérations syndicales, qui améliorent leur image de marque, en distribuant de la formation, ou en prônant le « durable ». Quelques titres :

- Une maison bio-climatique bâtie en quinze jours
- Les CM₂ découvrent les énergies renouvelables en pédalant
- Les acteurs du commerce planchent sur l'éco-consommation
- Durable = Rentable pour tous. Quand investissement rime avec environnement
- Une exposition : L'eau, le cœur de la vie
- DSNE passe à la caisse (Carrefour) pour limiter les déchets
- Des éco-producteurs trouvent écho à l'éco-lycée
- Les écoliers sont les principaux acteurs des Recyclades

La plupart de ces groupes, qui ne nous ont pas attendus pour agir, donnent leurs coordonnées en fin d'article. Nous allons faire un fichier intégrant ces données, et notant la nature ou les thèmes de leurs initiatives. Cela nous permettra de recenser des forces vives, sur un sujet ou un secteur géographique donné. Ils pourront aussi être destinataires de nos publications, ou interpellés pour une campagne d'action.

Ce lundi à Niort, je venais d'encaisser dans l'estomac le film d'Al Gore : une vérité qui dérange, et s'affichaient en générique de fin, une trentaine de consignes, d'actions concrètes pour sauver la planète proposées immédiatement (plus que 10 ans de sursis !) à chaque terrien là où il est. Et, mise à part la consigne d'acheter une voiture hybride, toutes les actions préconisées sont à l'ordre du jour de nos associations.

Jean-Michel Minot

Du nouveau dans le Galuchet

Comme vous le savez déjà sans doute, depuis plus d'un an, l'association avait en projet d'acquérir une parcelle de terres dans le Marais de Galuchet. C'est désormais chose faite, après le parcours du combattant que représentent les lenteurs administratives. Nous sommes donc officiellement propriétaires de ce terrain d'un demi hectare. De nombreux projets vont pouvoir s'articuler autour de cette acquisition, avec notamment la mise en place d'un contrat Natura 2000 pour la gestion de terres.

Nous projetons de fêter cette acquisition sur le site et de faire de l'entretien cet hiver, notamment de l'émondage de têtards. Si vous êtes intéressés pour faire du travail manuel ou simplement voir comment cela se passe, faites-vous connaître (un simple appel téléphonique ou un e-mail) ! Un groupe d'une vingtaine de personnes pourra se réunir pour élaguer une rangée d'arbres, et récupérer un excellent bois de chauffage. Bien sûr, il faudra penser à laisser quelques bûches sur place, pour donner gîte et couvert à la faune xylophage, et notamment la Rosalie, dont vous pouvez admirer la livrée bleutée en couverture de ce bulletin.

Depuis cette année, à l'initiative de la Ville de Niort et grâce au relais assuré par le Parc Interrégional du Marais Poitevin, des inventaires biologiques poussés sont réalisés et continueront en 2007, dans le cadre du projet de restauration et de valorisation du Marais de Galuchet-La Plante. Alors, si vous vous promenez régulièrement dans ce marais, vos observations ponctuelles nous intéressent : elles permettront d'assurer un relais sur le site.

Une animation à ne pas manquer

Journée mondiale des Zones Humides au Marais de Galuchet : « De l'eau pour nos marmots »

Flotte et biodiversité, ça commence dès février !

Samedi 24 février, Rdv à 14h, parking du boulodrome de Niort (avenue Wellingborough).

Animateurs : les Gars d'Luchet

Matthieu et Thomas



Un nouveau site protégé pour les Chauves-souris en Deux-Sèvres

Après le classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) des deux principaux sites d'hivernage des Deux-Sèvres (grottes de Loubeau et de La Dent), c'est au tour de l'une des principales colonies connues de mise-bas du département d'être soumise à cette protection.

La présence des chauves-souris nous a été signalée par le syndicat d'eau en 2002, pour demande d'informations complémentaires et aussi pour avoir des conseils pour conserver la colonie. Le gîte est ici d'un château d'eau datant de plus d'un siècle, encore en activité, de 6 mètres de diamètre pour 5-6 mètres de hauteur. Il est localisé dans un bourg, à proximité d'un affluent de la Sèvre niortaise. C'est le chemin de ronde situé entre le mur d'enceinte et la citerne qui est occupé.

Ce gîte accueille le deuxième plus important rassemblement de Chiroptères en mise-bas avec un effectif cumulé de 700 femelles (comptage 2004) : 550 Murins à oreilles échanquées et 150 Grands Rhinolophes. Quelques dizaines de Grands Rhinolophes l'utilisent également pour hiverner. Leur présence n'est pas récente, à en juger par l'épaisseur du guano.

Devant la menace de destruction à plus ou moins long terme de ce bâtiment vétuste, l'APPB était ici la meilleure solution, car il permet de réglementer toutes les activités sur site (intrusions, restauration...) et constitue une protection réglementaire forte. D'ailleurs, pour limiter les intrusions, un cadenas a déjà été posé en 2005. L'arrêté a été pris le 24 août 2006.

Le Ministère de l'écologie prévoit de le classer en site Natura 2000. Un courrier a d'ailleurs été envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement afin que ce site ne puisse intégrer le réseau Natura 2000 qu'à la condition d'intégrer les territoires de chasse vitaux dans le périmètre. Ceci permettrait, au passage (si l'Etat se décide à être régulier sur le paiement des mesures agro-environnementales), d'aider les éleveurs à maintenir leurs activités.

Merci au Syndicat d'amenée d'eau d'Echiré, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible.

Nicolas

Calendrier de sorties nature 2007

Pour 2007, ce sont 26 sorties qui vous seront proposées par les bénévoles et salariés de l'association. Entre les rendez-vous habituels comme la Nuit de la Chauve-souris, les Rencontres Naturalistes et l'Exposition des richesses naturelles, vous pourrez venir à la « Nuit du papillon » qui se dédouble avec une animation de plus en Gâtine, plusieurs sorties géologiques, botaniques, entomologiques... pour occuper vos week-ends entre les 26 janvier et 21 octobre.

N'hésitez pas à venir à ces rendez-vous pour découvrir la passion de ces naturalistes qui, n'en doutez pas, vous donneront leur virus !

N'oubliez pas aussi, qu'à partir de février, le calendrier inter-associatif de sorties nature est publié. Il vous sera envoyé avec la Fleur de Carotte de mars ou sera disponible au local de l'association et dans les Offices du Tourisme.

Les Soirées d'hiver

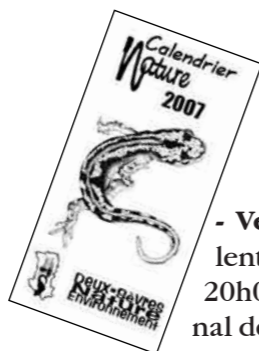
Comme chaque année, des soirées d'hiver auront lieu les trois premiers mois de l'année, lors des derniers vendredis de chaque mois. Voici les programmes des deux premières, non précisées sur le calendrier.

Le **Vendredi 26 janvier**, une soirée films animaliers vous sera proposée sur le thème du Marais Poitevin, avec les films des étudiants de l'IFFCAM (cf. article page 42). Projections de : « la Loutre » et « l'Eau »

Le **Vendredi 23 février**, une soirée sur le thème de l'éco-citoyenneté et du commerce équitable sera organisée par nos amis de l'association « Terr'Actes » (cf. article page 23).

Les animations Amphibiens

En dehors de Fréquence Grenouille, animation réalisée sur un site du Conservatoire d'Espaces Naturels qui vous sera annoncée dans le calendrier inter-associations, au moins trois animations sur le thème des Amphibiens vous seront proposées en sud Deux-Sèvres l'an prochain :



- **Vendredi 23 mars**, salle polyvalente de Séligné (derrière la mairie), 20h00 : Mares et fossés du Communal des « Bouasses » à Séligné. Au programme : Triton crêté, Rainette arboricole et Grenouille agile, ainsi que des crustacés primitifs (Branchiopodes tels que le Lépidure) si les prairies sont inondées.

- **Vendredi 6 avril**, mairie de Secondigné-sur-Belle, 20h00 : Marais communaux de « Chaumes de Montchevrier »

- **Vendredi 20 avril**, mairie de Hanc, 20h30 : Anciennes vaines pâtures de Bouin et Hanc, à la recherche de la Rainette arboricole et du Triton de Blasius sur ces 200 hectares de prairies.

Comme d'habitude, ces sorties se dérouleront en deux temps : un diaporama en salle (avec probablement la projection du film de Reynald Babillote de l'IFFCAM « La Bave du Crapaud ») suivi d'une sortie d'observation des animaux sur le terrain. Prévoir bottes et lampes.

La Virgule

14 pages ! Voici le contenu du nouveau bulletin de liaison « entomo » de Deux-Sèvres Nature Environnement paru en octobre.

En effet, avec la dynamique importante qui se met en place au niveau des bénévoles de l'association sur les Odonates (libellules), Papillons (de jour comme de nuit) et les Orthoptères (criquets et sauterelles), il a été décidé qu'un bulletin de liaison annuel, de fin de saison, serait publié.

Au sommaire de ce premier numéro, 12 rubriques rédigées par 8 personnes. Entre poésie et conseils d'identification, il permet de partager les observations intéressantes de la belle saison, les bonnes adresses...

Il devrait être téléchargeable prochainement sur le site internet de l'association : www.dsne.org

Nicolas



L'esprit du FIFO

Le FIFO (Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute), c'est génial et très convivial. Il y a une ambiance magique.

Le stand de DSNE (Deux-Sèvres Nature Environnement) est bien, et on s'amuse, on rencontre des gens de toute sorte. Il y a des naturalistes spécialistes en :

Chiroptères, Orthoptères, Lépidoptères, Oiseaux, Botanique, Insectes, Amphibiens, etc.

On joue, on apprend, on s'étonne, on regarde plein de choses. Rien de mieux que ça !

Ensuite nous sommes allés voir les films, c'était bien et tranquille, mais il ne faudrait pas s'endormir. Il y a eu les remerciements. Puis les applaudissements.

Le jour suivant, nous tenions la permanence au stand, il y a eu quelques questions sur les animaux et végétaux.

Nous avons vu quelques personnes que nous connaissions, en même temps, nous faisons des nouvelles connaissances. Au soir, nous étions contents de notre journée !

Léa Collober

NDLR : Léa Collober est une jeune naturaliste de 10 ans, co-découvreuse avec son amie Clara Le Flobic, du pique-prune en Gâtine cet été, ce qui a donné lieu à des articles dans la presse et la Fleur de Carotte. Léa était également chef de l'atelier pliage de calendrier de sorties nature 2007 sur le stand de DSNE à Ménigoute. C'est son équipe qui a plié le calendrier joint à votre bulletin.

Un grand merci à elle !

Forum des Associations niortaises

Courrier de l'Ouest du 24/09/2006

DSNE, l'environnement à cœur

De nombreux défenseurs de l'écologie ont profité de ce Forum des associations pour promouvoir le respect de la nature. Parmi eux, on retrouvait les membres de Deux-Sèvres nature environnement.

« Nous tâchons de sensibiliser les personnes au milieu naturel à travers des sorties, des interventions en milieu scolaire ou auprès du grand public... » détaille Thomas Luzzato, salarié de l'association. « Le message est maintenant bien perçu par l'opinion, relayé par les médias mais il est encore difficile d'agir en accord avec ses idées environnementales » ajoute sa collègue bénévole, Julie Sacquépée. Pour continuer à transmettre son message écologique, DSNE organise régulièrement des conférences et autres expositions. La



Julie Sacquépée et Thomas Luzzato devant leur stand.

prochaine d'entre elles aura lieu les 21 et 22 octobre à Vouillé et traitera des « richesses naturelles des Deux-Sèvres ».

Un magazine radiophonique local

La communauté de communes Val-du-Thouet et Radio Val d'Or (95.2 FM) proposent depuis octobre 2005 une émission hebdomadaire dédiée à l'Environnement :

« Appel d'air »

Ce magazine a pour objectifs de contribuer à sensibiliser, à informer et valoriser des actions locales liées aux thématiques déchets (tri-sélectif/prévention), paysages, jardinage, eau, sites naturels et sentiers naturels, loisirs nature, énergie...

Ce faisant, nous nous efforçons de faire connaître les associations, organismes et collectivités (depuis le niveau cantonal jusqu'à l'échelle régionale) travaillant sur ces sujets, en situant aussi leurs actions plus globalement, à l'échelle nationale voire planétaire, face au défi du « développement durable ». Diffusion chaque samedi à 10h30 et rediffusion le mardi à 18h30.

Radio Val d'Or est une structure associative basée à Airvault au nord-est du pays de Gâtine, dans le département des Deux-Sèvres.

Son bassin d'écoute couvre essentiellement le quart nord-est du département des Deux-Sèvres, mais plusieurs programmes sont mis à la disposition des trois autres radios locales du département via la B.I.R.D.S « banque d'informations radiophoniques des Deux-Sèvres », mise en place par le Conseil Général 79.

Les programmes déposés sur la BIRDS sont temporairement accessibles par le site internet du conseil général : www.deux-sevres.com

Sylvain Houlier

Animateur environnement de la communauté de communes Val-du-Thouet

Val-du-Thouet, 7 place du mirage, 79 600 St Loup Lamairé

Tél. 05 49 64 86 80 - fax 05 49 64 87 70

val-du-thouet@wanadoo.fr

Projet de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Disposition nouvelle, le projet de charte pour un Parc Naturel Régional a été soumis à enquête publique, qui a été très largement suivie. 1 500 avis ont été consignés dans les registres, dont 68 % favorables au projet de charte. Le projet a recueilli un « avis favorable sans réserve » de la commission d'enquête.

S'en est suivie une phase de consultation, close le 18 novembre dernier, des 95 communes du périmètre d'étude du futur parc. Les résultats sont aujourd'hui connus : 53 communes ont donné leur adhésion au projet, soit une nette majorité.

Les communes des Deux-Sèvres ont adhéré massivement au projet, puisqu'une seule commune est en désaccord (Prin-Deyrançon). À Niort, le conseil municipal a approuvé la charte à l'unanimité. En Charente-Maritime, 4 communes ont décidé de se retirer. C'est en Vendée que la consultation a été la plus difficile, en raison d'un climat politique tendu et de l'opposition frontale manifestée par la majorité du conseil général. Dans ce département, 21 communes adhérentes du parc interrégional ont rejeté le projet de charte.

Le projet va maintenant être transmis au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, qui doit recueillir l'avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et du Conseil National de Protection de la Nature, avant de se prononcer. C'est au Ministère, en effet, qu'incombe la décision de classement « pour une durée maximale de dix ans renouvelable », selon les termes du code de l'environnement.

L'enjeu est de taille. Il en va de l'avenir du Marais Poitevin. Le Parc Naturel Régional constitue en effet le seul outil capable de réunir les collectivités territoriales autour d'un projet global et cohérent pour ce territoire souffrant de son éclatement entre deux régions et trois départements, et d'une trop grande multiplicité d'acteurs. Il représente l'espoir pour qu'enfin une politique d'aménagement soit mise en œuvre dans le respect de l'environnement.

Catherine Tromas

Pétition contre l'accord qui condamne l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),

À l'initiative du Syndicat National de l'Environnement

Texte de la Pétition :

« A Madame la Ministre de l'Écologie

J'ai pris connaissance de l'accord passé entre le Gouvernement et les dirigeants extrémistes du monde de la chasse à votre initiative.

Je dénonce les dispositions qu'il comporte :

- le transfert des études sur la faune aux organismes de chasseurs
- la suppression de 140 postes actuellement vacants
- le non remplacement de 60% des départs en retraite dans le cadre d'un contrat d'objectifs jusqu'en 2008, soit 88 postes
- l'abandon des missions d'intérêt général de l'établissement public au profit de missions favorisant les intérêts particuliers de certains chasseurs.

Je suis solidaire au combat des personnels de l'ONCFS contre ces dispositions.

Dans chaque établissement, dans chaque service du MEDD, je constate des politiques en régression où la cause de l'Environnement est bafouée. Cet accord secret, aujourd'hui dans le monde de la Chasse, en est une illustration supplémentaire, particulièrement forte. »

Si vous souhaitez participer à cette action, envoyez vos nom, prénom, coordonnées et signature, accompagnés du texte ci-dessus, ou contactez directement l'association Deux-Sèvres Nature Environnement qui dispose d'un exemplaire collectif à remplir.

La pétition est à retourner à **Isabelle HEBA**, SNE-FSU ONCFS, 1 place Exelman 55000 BAR LE DUC.



Le Blaireau et l'Homme Pour une cohabitation pacifique

Tel est le titre d'un livret* de 26 pages édité par le Réseau Nature de France Nature Environnement, en ces temps où la Fédération Nationale des chasseurs, relayée par la Fédération Départementale des Deux-Sèvres pousse les pouvoirs publics à inscrire cette espèce sur la liste des espèces potentiellement nuisibles.

Le Blaireau est actuellement une espèce chassable. Il y a environ une trentaine d'équipages de vénerie sous terre en Deux-Sèvres qui utilisent chiens, pelles et pioches, et au final, pinces pour attraper et tuer l'animal. Le Blaireau ne figure donc pas sur la liste établie par arrêté ministériel du 30 septembre 1988 des espèces susceptibles d'être classées nuisibles par un arrêté préfectoral local. À ce titre, le Blaireau ne peut donc pas être piégé.

On accuse le Blaireau de causer des dégâts dans les cultures, de provoquer des fractures de membres chez les bovins par ses terriers dans les prairies, et parfois de prédateur les œufs du petit gibier à plumes. Avec des populations moyennes de 0,5 à 1,5 individus par hectare les dégâts restent limités, et parfois ceux du sanglier lui sont attribués à tort. Si l'animal consomme des céréales ou du maïs en fin de maturation des graines, son régime alimentaire normal est prioritairement omnivore, avec nombre de larves d'insectes, de campagnols et de racines sauvages ; À ce titre le Blaireau est utile à l'agriculture.

Le Blaireau ne prolifère pas car la femelle ne donne qu'une portée de 2 à 3 petits, seulement tous les 3 ans en moyenne, et la moitié des blaireautins n'atteint pas l'âge adulte.

La disparition des haies denses qui constituent son habitat privilégié, les fortes mortalités par écrasement sur les routes fragilisent les populations. Son classement comme « nuisible », permettant une destruction rapide risquerait donc d'éteindre l'espèce dans de nombreux secteurs. DSNE s'oppose donc, au Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, à toute modification du statut du Blaireau.



De nos jours, le Blaireau souffre encore d'une mauvaise réputation, liée à l'imaginaire collectif qui découle de ses mœurs nocturnes et souterraines. Mauvaise réputation qui suit également les autres « puants » comme le Putois tout aussi menacé, pour lequel nous nous battons chaque année pour le voir sortir de la liste des « nuisibles » de notre département.

Christian GEAY

* j'ai distribué ce livret à tous les membres du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, où DSNE siège, lors de la réunion du 20 novembre dernier.

Pour des territoires à vivre, protégeons les espaces agricoles, naturels et forestiers périurbains

Cette plaquette est destinée à faire connaître et promouvoir les nouvelles dispositions foncières concernant la préservation et la valorisation des territoires périurbains de la loi sur le développement des territoires ruraux.

N'hésitez pas à nous en demander de nombreux exemplaires et à la diffuser autour de vous !

Vous pouvez télécharger (www.fne.asso.fr)

et elle est également disponible gratuitement sur demande auprès du Pôle ERR : Réseaux Agriculture et Forêt - Maison de la Nature 11, rue Jauvion - 87000 Limoges. Tél : 05.55.39.62.92 - agriculture-foret@fne.asso.fr

Dossier consultable sur le site de France Nature Environnement : http://www.fne.asso.fr/PA/territoires/dos/dossiers_terr_vivre.htm#1



Alerte : Pillage de trognes (arbres têtards)

Depuis quelques années des entreprises prospectent à la recherche de trognes de chêne et de frêne dans les régions de France. Les opérations sont conduites discrètement et promptement. Les trognes sont d'abord repérées sur le terrain puis le contact est pris avec le propriétaire à qui l'on propose une somme pour ses vieux arbres. L'accord conclu, tout va très vite : une équipe vient débiter les trognes en laissant sur place les branches du houppier, puis les grumes sont stockées le long d'une voie d'accès en dur pour être chargées sur un camion équipé d'une grue. En une semaine, l'affaire est rondement menée, comme ce fut le cas à Ternay fin octobre 2006.

Pourquoi ces prélèvements, qui font penser à ceux opérés sur les essences nobles des forêts tropicales ? Il semble qu'il y ait un marché en plein essor, notamment vers l'étranger, pour la loupe de luxe (tableaux de bord automobiles, mobilier de prestige, marqueterie, tournage...).

Tout ceci ne serait pas aussi dramatique si le patrimoine des trognes était renouvelé et la descendance assurée, si les trognes abritant des espèces rares ou protégées (NDLR : pensez aux Rosalie des Alpes et autres Pique-prune...) étaient épargnées car dans ce cas il s'agit clairement d'opérations illégales, si ce pillage ne concernait pas un patrimoine qui avait jusque là échappé à l'arasement ou au remembrement.

Dominique Mansion

Président de la Maison Botanique/Centre européen des trognes
Arbre & Paysage 32

10 avenue de la Marne, 32000 AUCH

tel. 05 62 60 12 69 ; Mail : contact@arbre-et-paysage32.com

Site internet : <http://www.maisonbotanique.com>



Un houppier de « trogne ». Photo : Dominique Mansion.

Point de vue complémentaire

En même temps qu'il est sans doute nécessaire d'éveiller une certaine vigilance, il ne faut pas occulter le côté positif et inattendu de la « valeur économique » de ces éléments du Bocage ! Car pour espérer pérenniser au moins ce qu'il reste de ces paysages, les renouveler, on ne peut laisser leurs propriétaires ne voir ce patrimoine que comme une « charge » à entretenir à perte... Ainsi certains imagent ce principe de conservation par l'usage en proclamant : « Pour garder des haies, brûlons-les ! » (redéployons l'intérêt du bois de feu). Bois de feu, Bois Raméal Fragmenté (cf. p. 20), bois de marqueterie, autant de leviers pour contribuer à faire reconsidérer les haies si utiles d'un point de vue biologique et paysager dans l'économie rurale. Une éthique devrait donc être développée, et transcrite dans la mise en oeuvre de ces chantiers.

Sylvain Houlier

Biodiversité en Poitou-Charentes

Pierre GUY, Président de Poitou-Charentes Nature

Depuis trois ans, les associations de protection de la nature et de l'environnement organisent au festival de Ménégoût, une conférence-débat : « État de la Biodiversité en Poitou-Charentes », « Mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau » et en 2006 « La biodiversité ordinaire ».

C'est un succès. Cette année, nous avons eu l'honneur de recevoir Marie Legrand (vice-présidente du Conseil Régional), Geneviève Gaillard, (députée des Deux-Sèvres), Dominique Paquereau (conseiller général des Deux-Sèvres) et Jean-Louis Frot (Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime) pour nous donner leur vision politique de l'avenir de la biodiversité. Vincent ALBOUY sur la nature ordinaire, Alain PERSUY sur la biodiversité en forêt et Miguel GAILLEDRAT sur la biodiversité aquatique, ont su captiver l'auditoire et nous montrer comment chacun, élu, citoyen, jardinier, participe à la sauvegarde de cette biodiversité ordinaire, qui sera peut-être, demain, la biodiversité extraordinaire de nos petits-enfants en 2050.

Une affiche va être éditée et les conférences publiées. A l'an prochain peut-être pour le changement climatique.



Réglementation européenne Reach : les ONG de défense de l'environnement interpellent le gouvernement français

Paris, le 21 novembre 2006 – Huit organisations de protection de l'environnement ont été reçues à Matignon pour remettre au Premier ministre le mandat des 159 000 citoyens signataires de l'Appel de Paris pour une réforme de la réglementation chimique européenne réussie.

La réglementation Reach⁽¹⁾, qui devrait être adoptée en seconde lecture au Parlement européen dans la semaine du 11 décembre, fait actuellement l'objet de négociations entre le Rapporteur parlementaire, les Etats membres de l'UE et la Commission européenne. Les représentants des ONG ont réaffirmé au gouvernement français leur souhait de voir le projet Reach amendé dans le sens d'un contrôle plus strict des substances chimiques dangereuses⁽²⁾. Ils se sont félicités du rôle stratégique que joue la France dans cette négociation et ont invité le gouvernement français de continuer à travailler à un compromis qui satisfasse aux enjeux fondamentaux concernant la santé humaine et l'environnement, conformément aux articles 1 et 5 de la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution française.

S'appuyant sur le constat renouvelé par la communauté scientifique et médicale représentée au deuxième colloque de l'Appel de Paris, le 9 novembre dernier à l'Unesco, ces ONG demandent, en particulier, le renforcement des dispositifs de remplacement des substances chimiques très dangereuses par des substances ou technologies plus sûres. Lancé le 7 mai 2004, l'Appel de Paris, ouvert au soutien des citoyens, préconisait la prise de sept mesures contre la pollution chimique⁽³⁾.

Aujourd'hui, il réunit 159 000 signataires, dont de nombreuses personnalités du monde scientifique⁽⁴⁾, médical et politique, dont le Conseil permanent des médecins européens.

Les représentants du Premier ministre ont pris acte des demandes des ONG et des citoyens signataires de l'Appel de Paris. Ils ont affirmé la détermination du gouvernement français à tout mettre en oeuvre pour obtenir un compromis satisfaisant sur Reach. « La position de la France est de soutenir la recherche d'un compromis entre les Etats membres et le

Parlement européen, notamment sur la question de la substitution, assure-t-on au cabinet de Dominique Villepin. La France considère comme prioritaire d'aboutir à une conclusion d'ici la fin de l'année des négociations européennes sur Reach, afin de permettre l'entrée en vigueur concrète du règlement le plus rapidement possible. »

A moins d'un mois de la seconde lecture de Reach au Parlement européen, attendue pour la semaine du 11 décembre, puis au Conseil, probablement la semaine suivante, les ONG resteront particulièrement attentives à l'attitude des euro-députés et du gouvernement français.

Contacts :

Yannick Vicaire, chargé de campagne Toxiques, Greenpeace France : 06 08 75 50 15

Manuela Lorand, attachée de presse, Fondation Nicolas Hulot : 06 08 74 26 61

Olivier Le Curieux-Belfond, chargé programme Toxiques, WWF-France : 06 14 26 73 89

Christine Gilloire, France Nature Environnement : 06 73 89 59 56

(1) La proposition de réglementation Reach, acronyme anglais signifiant « Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques », a été publiée en octobre 2003 par la Commission européenne et discutée en première lecture fin 2005.

(2) Voir http://www.wwf.fr/content/download/1084/5374/version/1/file/Reach_Principe_Substitution.pdf

(3) Voir <http://www.greenpeace.org/raw/content/france/press/reports/appel-de-paris.pdf>

(4) <http://www.artac.info/static.php?op=personnalitesfr.txt&npds=1>

Dernière minute (13/12/06) : le programme Reach adopté

Après six ans de batailles législatives et de lobbying, le Parlement européen a adopté en deuxième lecture le programme Reach ce mercredi 13 décembre. Sur les 100 000 substances chimiques commercialisées dans l'UE, seules 30 000 vont être étudiées d'ici 2018. Mais parmi ces 30 000 substances, près des deux tiers risquent d'échapper à tout contrôle dans la mesure où elles seront produites à moins de 10 tonnes par an. Le principe de substitution n'est pas imposé pour toutes les substances les plus dangereuses. C'est mieux que rien, mais très en deçà de ce que les citoyens et les associations attendaient.

Philippe Royer

Exercice d'une activité motorisée ouverte au public sur un terrain privé (circulaire Olin du 06/09/2005)

En réaction à une manifestation de moto-cross intervenue sur un site Natura 2000 au mois de novembre dernier, la presse vous a informé de la création d'une association locale « Mieux vivre à Xaintray ».

DSNE a également été sollicitée pour intervenir sur ce problème.

L'occasion nous est faite, au regard de cet exemple précis, de rappeler la réglementation applicable en ce qui concerne l'organisation de ce type de manifestation sur une propriété privée, la portée de cette réglementation et d'analyser les possibilités d'intervention notamment pour les associations.

1. La réglementation applicable

La loi du 3 janvier 1991 et la circulaire Olin du 6 septembre 2005 posent pour principe l'interdiction générale de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

Des dispositions spécifiques sont dédiées à la pratique de sports et de loisirs motorisés sur un terrain privé et à l'organisation de manifestations :

Deux cas de figure :

Terrain homologué

- Autorisation municipale au titre des installations et travaux divers (L4421-1 Code Urbanisme)
- Etude d'impact et étude publique préalables si la surface est supérieure à 4 hectares
- Homologation préfectorale après avis de la commission départementale de sécurité routière
- Autorisation préfectorale sur l'organisation de la manifestation

Terrain temporaire autorisé à titre exceptionnel

- Autorisation préfectorale fixant les prescriptions suffisantes pour assurer la préservation des sites et des milieux remarquables
- Autorisation préfectorale sur l'organisation de la manifestation

En plus de la réglementation spécifique relative à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels, dans l'exemple cité, d'autres éléments doivent être pris en compte :

Périmètre Natura 2000

- Etude portant sur l'évaluation des incidences (CJCE, affaire du Touquet)

Espèces protégées

- Interdiction de détruire, d'altérer ou de dégrader le milieu particulier aux espèces animales et végétales protégées (art. L411-1 code de l'Environnement)

En outre, il conviendra de tenir compte de l'ensemble des réglementations applicables en raison de l'objet de la manifestation (épreuve, compétition...), de l'exercice de ce sport (matériel, assurance, sécurité...) et de l'environnement dans lequel il se déroule (voisinage, eau, bois et forêts, air...).

2. La portée des textes :

- **Les infractions sur le fondement de la circulaire Olin :**

D'une façon générale, l'infraction, en droit pénal, doit être constatée et la preuve de chaque élément constitutif doit être rapportée.

- S'agissant plus précisément de l'infraction portant sur l'**organisation d'une manifestation sportive motorisée**, il convient de la faire constater par les agents habilités qui ont la possibilité d'effectuer des recherches à cet effet (circulaire Olin, annexe 3, II).

Les éléments constitutifs de l'infraction :

- ceux qui auront **organisé, sans autorisation**, les épreuves « comportant la **participation de véhicules à moteur**, organisées dans un lieu non ouvert à la circulation publique, dès lors que le **public est admis à y assister** soit à titre onéreux, soit à titre gratuit »,
- ceux qui auront **contrevenu** aux dispositions relatives aux garanties exigibles en matières de sécurité (arrêté du 17-02-1961).

La sanction prévue semble dérisoire au regard de l'infraction elle-même et des conséquences probables : contravention de 4^{ème} catégorie punie d'une amende de 750 euros au plus. Mais en droit pénal, il existe autant de peines que d'infractions constatées.

- Pour ce qui est des infractions réalisées par les **participants à la manifestation**, l'article R 362-1 du code de l'Environnement sanctionne par une contravention de 5^{ème} catégorie (1 500 euros au plus) **le fait d'avoir circulé avec un véhicule à moteur en dehors des voies prévues à cet effet** (principe de l'interdiction générale de la circulation dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique).

Cette interdiction générale concerne également la circulation sur les terrains privés et dans le cas présent, **chaque participant** à la manifestation encoure la peine principale prévue (amende) ainsi que des peines complémentaires (immobilisation du véhicule, suspension du permis de conduire, confiscation...).

- Enfin, en ce qui concerne la mise en cause des **autorités locales**, les maires ont obligations de faire constater et sanctionner toutes infractions aux dispositions légales et réglementaires. Leur responsabilité peut être recherchée en cas de manquement grave à ces obligations.

- Les modalités de poursuite :

L'action pénale passera par le dépôt d'une plainte avec possibilité de constitution de partie civile par toute personne physique ou morale ayant la capacité d'ester en justice (particulier ou association statutairement habilitée) dès lors qu'elle a un intérêt à agir (demande de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi).

3- Possibilités d'intervention

L'organisation d'une telle manifestation en dépit des règles applicables et sur un secteur naturel sensible n'est pas acceptable.

Indépendamment de la volonté clairement affichée de faire en sorte que de telles manifestations ne puissent pas se reproduire à l'avenir, la question des moyens pour y parvenir se pose. Pour cela, plusieurs actions peuvent être envisagées alternativement ou cumulativement :

- L'action répressive (pénale) :

Bien évidemment, il conviendrait d'agir à l'encontre de l'organisateur, même si la peine semble dérisoire, pour lui faire comprendre que l'interdiction de circulation s'applique également sur les propriétés privées et qu'il n'existe pas d'exception en ce qui le concerne.

Le fait, comme le précise l'article du journal, que le propriétaire exerce une activité commerciale en relation directe avec l'objet de la manifestation pourrait constituer à son encontre une circonstance aggravante (relation professionnel/profane) avec des incidences certaines qu'il ne semble pas mesurer tant sur le plan pénal et qu'en terme de responsabilité civile (risque d'accident/assurances, dommages et intérêts...) et de publicité commerciale.

Ou bien, le propriétaire organise des manifestations dans un cadre légal et selon les modalités requises (club de sport, terrain homologué, autorisations, études préalables...) ou bien il s'abstient.

Au regard des infractions commises et des peines prévues, il apparaîtrait que l'action à l'encontre de chaque participant à la manifestation s'avérerait plus pertinente encore. Il s'agirait en outre de rechercher l'effet « retour de bâton » de chaque participant envers l'organisateur et/ou l'autorité locale qui aurait laissé faire en toute connaissance de cause.

Cependant, la constatation *a posteriori* de la participation effective de chacun et des infractions commises semble délicate. Pour être efficace, ce type d'action doit intervenir au moment même de la manifestation. Le fait de rechercher la responsabilité des participants, de l'organisateur et de l'autorité locale **aujourd'hui** pourrait d'une part s'avérer difficile (implications des riverains en qualité de témoins, rapport de la preuve de chaque élément constitutif des infractions, de l'intérêt à agir pour les constituants de la plainte...), et d'autre part, ne garantirait pas, à l'avenir, le respect de la réglementation. Il semblerait préférable de réserver cette option en cas de « récidive » uniquement, sous réserve d'être immédiatement réactif.

- L'action préventive :

Le Préfet a pour mission générale de représenter l'Etat au niveau local. À ce titre, il doit veiller à l'application des lois, règlements et circulaires. S'agissant plus particulièrement de l'interdiction de la circulation dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, la circulaire OLIN lui attribue un rôle d'information et des pouvoirs de police complémentaires. Ainsi, il peut obtenir des Maires qu'ils fassent respecter la réglementation applicable en la matière et le cas échéant, interdire par arrêté la circulation des véhicules à moteur sur un secteur particulier.

A noter que toute manifestation susceptible d'affecter un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation des incidences (CJCE pré-contentieux, affaire du Touquet) et qu'une circulaire interministérielle destinée à prévenir le contentieux européen sur les enjeux environnementaux impose également aux collectivités territoriales et aux autorités locales de s'assurer du respect strict de la réglementation applicable en ce qui concerne notamment l'exercice d'activités à risques ou la mise en place d'installations classées dans les zones Natura 2000.

Par ailleurs, en annexe de ces dispositifs, Madame OLIN, Ministre de l'écologie et du développement durable, a demandé aux Préfets de veiller à faire appliquer très fermement cette réglementation en mettant en place une politique de contrôle adaptée au nombre et à l'importance des atteintes portées à l'environnement eu égard aux enjeux qu'ils représentent dans le département. Ils doivent à ce titre « informer les procureurs de la République des enjeux et des priorités de l'action menée pour qu'ils élaborent une réponse pénale adaptée à l'encontre des infractions constatées ».

14

Compte tenu de ces éléments, l'action consistera à alerter le Préfet sur le fait qu'une manifestation est intervenue **en l'absence de toute autorisation préfectorale** et sur un **secteur naturel sensible**. Il conviendrait de lui transmettre des éléments factuels qu'il pourra apprécier au regard du cadre légal. Il pourra en conséquence diligenter les enquêtes requises et prendre les décisions qu'impose le respect de la réglementation.

Il conviendra également, en y mettant les formes, d'expliquer au Préfet que l'enjeu patrimonial fort que représente le site d'un point de vue naturel n'est pas compatible avec l'exercice d'une quelconque activité motorisée ou avec l'organisation de manifestations exceptionnelles et ce, afin de bloquer une demande d'autorisation éventuelle sur le secteur concerné (exemple : impacts probables de l'exercice d'une telle activité sur les espèces patrimoniales constatées qui ont justifié l'intégration au réseau Natura 2000).

Dans cette optique, DSNE a adressé un courrier à Monsieur Le Préfet, le 17 novembre dernier, sur le cas de Xaintray. Par une réponse envoyée le 7 décembre, Monsieur le Préfet nous informe que, au vu de la réglementation existante et de la sensibilité du site, il a adressé un rappel au maire de la commune ainsi qu'à l'organisateur de cette manifestation rappelant les règles encadrant la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels. Enfin, il a conclu cette interpellation par le fait « que la proximité du bourg de Xaintray et la présence d'un site Natura 2000 constituent des contraintes qu'il me semble difficile de concilier avec la pratique des sports et loisirs motorisés dans les bois du Roussillon ».

O. C. et Nicolas

Récupérateurs domestiques d'eaux pluviales

Les faibles pluies du printemps ont encore créé cette année de vives tensions vis à vis des usages de l'eau et le Conseil Régional a décidé d'octroyer des subventions aux particuliers qui réaliseraient un équipement pour récupérer et stocker les eaux pluviales.

Maintenant que la situation s'est apaisée avec le retour des pluies d'automne, Deux Sèvres Nature Environnement a souhaité faire le point sur cette question en demandant une contribution à Christian Geay. Sa vision, plutôt agronomique a suggéré à François-Marie Pellerin, avec sa sensibilité d'hydro-géologue, des arguments parfois complémentaires, parfois contradictoires de l'intérêt de ces stockages.

Nous vous proposons donc ci dessous les analyses de Christian, suivies sous forme d'annotations de bas de page, des réflexions de François-Marie.

Qu'en penser ?

- *Le développement durable à l'échelle de chacun.*
- *Un bon moyen de communication sur le patrimoine EAU, pour la Collectivité... à défaut d'une efficacité sur les quantités d'eau économisées.*

Utilisateur de bidons de récupération d'eaux de pluie depuis une dizaine d'années pour arroser mon potager, permettez-moi de réfléchir tout haut à l'intérêt, mais aussi aux limites de cette récupération des eaux pluviales, pour le particulier et pour l'environnement, compte tenu du coût pour la Collectivité^(A).

I – Intérêt pour le particulier

1) pouvoir disposer d'eau pour le potager, même en périodes d'interdictions préfectorales, pour arroser son jardin. Et pour les stockages importants, on pourrait même dire être à l'abri des coupures d'eau du réseau. Ces coupures d'eau deviennent d'ailleurs plus improbables dans notre région majoritairement sur sous-sol calcaire, donc bien pourvue en nappes phréatiques. Cependant de nombreuses ressources ont été abandonnées car trop affectées par les pollutions diffuses des engrais et pesticides

agricoles. De plus, dans peu de temps les réseaux d'adduction d'eau potable seront quasiment tous interconnectés, ce qui est encore plus indispensable dans le nord des Deux Sèvres où le sous sol est granitique, donc laissant l'eau ruisseler mais ne permettant pas l'accumulation dans des nappes phréatiques^(B).

2) l'eau récupérée n'est pas chlorée comme l'eau du robinet. C'est un atout pour l'arrosage des plantes. Si une forte chlorose se manifeste par le jaunissement des feuilles, une faible chlorose passe plus inaperçue car elle se limite à une faible croissance de la plante ; ce qui est arrosé avec l'eau du récupérateur est beaucoup plus « poussant ».

3) Mais pour le porte monnaie, c'est moins évident !

La Région Poitou Charentes finance à 30 % les petites installations avec un plafond de 50 euros pour 1 m³ au moins stocké. Il reste donc environ 100 euros à la charge du particulier (bidons, adaptateurs sur descentes de gouttières, tuyauteries, robinets...).^[1]

En étant très optimiste, on peut espérer remplir le bac 5 fois, donc récupérer 5 m³ dans l'année (ce

(A) FMP : Cette initiative régionale est bien dans « l'air du temps ». Au niveau national, il est proposé un projet de loi permettant un crédit d'impôt pour la mise en place de ce système chez les particuliers et une obligation pour les bâtiments publics.

(B) FMP : A ce propos, la sécurisation de la distribution de l'eau potable est effectivement une nécessité pour faire face non seulement à des événements climatiques exceptionnels (aspect quantitatif, et qu'il ne faudrait pas assimiler au déficit chronique provoqué par l'irrigation trop intensive) mais aussi à une pollution ponctuelle accidentelle (aspect qualitatif) même si sa probabilité est faible. Cela consiste à ne pas se fonder sur une seule source d'approvisionnement. Mais ces interconnexions ne se mettent en place qu'avec lenteur et se heurtent à leur coût, mais aussi à une organisation éclatée et complexe, héritée de l'histoire et qu'il est difficile de surmonter sans se garantir d'effets pervers (élus locaux ayant le sentiment d'être dépossédés, spectre d'une possible privatisation de la gestion de l'eau potable facilitée par le regroupement, etc...). Enfin, Christian a raison d'insister sur la pollution des nappes phréatiques : sans cette pollution diffuse d'origine essentiellement agricole et, dans une moindre mesure liée aux pratiques de désherbage de collectivités locales et d'organismes en charge des voies de communication, la question de cette sécurisation se poserait plus simplement et à moindre coût car les forages « historiques » en nappe phréatique resteraient opérationnels.

15

[...]

qui est très large compte tenu de mon expérience personnelle depuis plusieurs années, car la pratique montre que c'est lorsque le besoin d'eau est le plus fort qu'il pleut le mois souvent, alors qu'en hiver le bac déborde !)

Le prix de l'eau du robinet varie de 1 à 3 euros le m³ selon les distributeurs. Si on prend une moyenne de 2 euros le m³, il faut donc 100 € / 2 € = 50 m³ pour atteindre le seuil de rentabilité, soit 10 ans... Les bidons exposés au soleil tiendront-ils 10 ans ?...

Et pour les grosses installations, la prime peut atteindre 1 300 euros pour 10 m³ stockés. Si le coût total de l'installation atteint 3 900 euros, il reste à la charge du particulier 3 900 - 1 300 = 2 600 €, donc le seuil de rentabilité se situe à :

2 600 € / 2 € = 1 300 m³, soit 26 ans si on fait le même calcul que précédemment avec 5 remplissages par an.

Le choix de récupérer l'eau relève donc surtout d'une démarche d'accès à l'autonomie, et d'une volonté d'apporter sa pierre au développement durable (est-ce aussi le côté Robinson Crusoe qui sommeille en chacun d'entre nous ?), avec la satisfaction de disposer d'une eau d'arrosage sans chlore, plutôt que d'un souci de faire des économies^(C).

II – Intérêt pour l'environnement... pas évident ?... !

L'eau stockée en bidons quelque temps n'est pas ajoutée ou soustraite au cycle de l'eau quand elle est utilisée pour les chasses d'eaux ou les nettoyages car elle retourne au milieu naturel et contribue à l'alimentation des rivières et des nappes phréatiques^(D). C'est plutôt bien en périodes très sèches. D'ailleurs certains ruisseaux ne doivent leur survie estivale qu'à l'alimentation régulière de la station d'épuration la plus proche !^(E)

Ce n'est plus vrai quand elle est utilisée en été pour l'arrosage, car la totalité de cette eau retourne dans l'atmosphère par l'évaporation au niveau du sol et la transpiration des plantes (selon les espèces végétales il faut de 350 à 850 litres d'eau « évapo-transpirés » pour récolter 1 kg de matière sèche végétale).

Ajoutons à cela qu'on a tendance à moins économiser l'eau quand on ne la paie pas, et nous arrivons à un cycle de l'eau encore plus négatif^(F).

Le véritable gain pour l'environnement serait de consommer moins ; moins d'eau pour le lave-linge, pour la machine à laver, pour la cuvette des WC, la douche au lieu du bain...^(G)

III – Quel coût et quelle efficacité pour la Collectivité ?

1) Quel coût ?

La Région Poitou-Charentes a prévu de financer 1 000 petites installations de 1 m³ au moins avec un plafond de 50 euros par installation, soit 50 000 euros pour un stockage de 10 000 m³ minimum. Pour les grosses installations la Région s'est engagée pour financer les 200 premières demandes, soit un coût de 260 000 euros pour 2 000 m³ minimum. Au total la dépense régionale atteindra donc 760 000 euros pour un volume d'installations de 12 000 m³, soit 60 000 m³ d'eau stockables si on considère pouvoir les remplir 5 fois par an.^[2]

2) Quelle efficacité directe ?

	Année 1988	Année 2003
Surfaces irrigables (en ha) :	136 700	243 900
Surfaces irriguées :	98 500	188 800 ^[3]

L'irrigation agricole consomme, hors périodes de crise, environ 1 500 m³ d'eau par ha, soit 1 500 m³ x 188 000 ha = 283 200 000 m³ pour l'ensemble de la région Poitou-Charentes. Lorsque le programme de subventions sera réalisé, les 60 000 m³ récupérés par les stockages familiaux représenteront 0,02 % du volume de l'irrigation agricole.

On pourrait donc formuler une autre suggestion : Pourquoi ne pas réduire l'irrigation agricole de 0,02 %, donc passer de 1 500 m³ à 1499,7 m³ par hectare ? Est-ce vraiment utopique ? Peut être pas, bien que ce soit l'Etat qui réglemente les usages de l'eau (le Préfet) alors que c'est la Région Poitou Charentes qui finance cette initiative visant à s'équiper en stockages. Dans ce contexte, il faut comprendre comme œuvre uniquement pédagogique l'article pleine page 3 de la Nouvelle république du 10 février 2006, consacré au Préfet des Deux Sèvres photographié devant une cuve avec la légende suivante : « L'une des fiertés d'un homme soucieux de donner l'exemple : les

deux cuves récupératrices d'eau de pluie qu'il a fait installer dans les jardins de la préfecture »^(H).

3) Mais un levier de communication essentiel

Cette campagne de subventions, très médiatisée, aura fait mieux prendre conscience à chacun que l'eau n'est pas un bien inépuisable et gratuit, et qu'à ce titre, tout ce qui peut permettre de mieux la gérer est bon à prendre. Les jardineries ont été littéralement prises d'assaut, au mois de juin il fallait souvent se mettre sur une liste d'attente pour obtenir des bidons^(I). L'impact aura donc été très fort.

Conclusions

Ce système de subventions aux capacités de stockage me laisse donc très dubitatif ; Je crains qu'il ne constitue, pour partie, une pédagogie inverse de celle souhaitée, car elle incite au gaspillage au lieu d'inciter à l'économie. De plus, cela fait diversion au réel problème des économies d'eau, car on focalise l'attention sur les familles comme responsables de la pénurie, alors que les économies seraient à réaliser d'abord par les très gros consommateurs. Enfin, la dépense régionale est disproportionnée par rapport à l'efficacité qu'elle procure.

Il faudrait, à mon sens, mettre beaucoup plus l'accent sur les économies d'eau : économies sur les lave-vaisselle et lave-linge, les chasses d'eau, les stations de lavage... ainsi que sur l'irrigation agricole et la traque systématique des fuites ; de l'eau du robinet qui goutte de temps en temps aux fuites des réseaux publics d'adduction d'eau potable qui atteignent quelquefois plus de 40 % des quantités pompées.

Le débat est ouvert, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre point de vue.

Christian GEAY

[1] : Données chiffrées tirées du forum d'information sur la récupération de l'eau pluviale, animé par Serge Morin, vice président du Conseil Régional.

[2] : Compte rendu de la commission permanente du Conseil Régional, Nouvelle République du 16 juin 2006

[3] : Services statistiques du Ministère de l'Agriculture

(C) FMP : je pense qu'il ne faut pas dévaloriser l'encouragement à ces gestes « éco-citoyens » même si, sans illusion, je sais que c'est le réflexe plutôt égocentrique qui est souvent le plus flatté. Mais il convient de les mettre dans un contexte global que Christian développe bien en conclusion de son article.

Il ne s'agit pas, en effet, de culpabiliser systématiquement chaque individu dans le but d'esquiver la responsabilité majeure de tout un pan de groupes socioprofessionnels bien identifiés et minoritaires, y compris au sein de leur propre métier. Dans notre région Poitou-Charentes, en période d'étiage (l'été), 90% de la consommation en eau est le fait de l'irrigation agricole. Sur le plan qualitatif : FNE (France Nature Environnement) calcule à partir des données de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne que l'agriculture participe aux apports de pollution nette à la hauteur de 80% pour les nitrates (ce bassin inclut la Bretagne), de 60% pour le phosphore, de 64% pour la Matière Organique alors que le calcul de la contribution aux apports de pesticides est trop peu fiable par manque de données (in « La lettre eau » n°35 : revue du Réseau Eau de FNE).

(D) FMP : Il faut mentionner une petite nuance qui relève d'un aspect un peu complexe de Bassin Versant (territoire limité, en première analyse, par les limites de partage des eaux). En effet, par l'intermédiaire des grands équipements, il peut être soustrait à un bassin versant un volume d'eau parfois non négligeable et qui est restitué (ou non) à un autre Bassin. En période de déficit hydrique (l'été), ceci peut ne pas être négligeable.

(E) FMP : Cette situation est imposée par les sur-prélèvements estivaux qui tarissent les sources ; elle est non-réglementaire car les effluents traités des stations doivent être dilués par le débit des exutoires. D'ailleurs les nouveaux projets de station sont parfois contraints de créer des stockages tampons pour attendre les débits d'hiver !

(F) FMP : Peut-être, mais je pense que sur ce plan, la marge de progrès est plus dans le choix de plantes (ornementales ou potagères) moins gourmandes en eau. L'action pédagogique des jardineries et autres pépiniéristes devrait être plus sollicitée sur ce point (voir remarque « I »).

(G) FMP : Cet argument est indéniable.

(H) FMP : Oui, Christian a raison, cependant il convient de nuancer : 1m³ d'eau potabilisée n'est pas tout à fait équivalent à 1 m³ d'eau « brute ». Le traitement de l'eau entraîne des coûts d'autant plus importants que l'eau brute est impropre à la consommation, mais aussi des impacts environnementaux : évacuation des sous-produits de traitements, consommation d'énergie, concentration des points de prélèvements et justification de barrages...

(I) FMP : voir remarque « F ». J'adhère totalement à cette conclusion de Christian : on aurait pu attendre de la part de la Région qu'elle saisisse l'opportunité de cette action pour renforcer une grande campagne de sensibilisation générale sur les économies d'eau. La Ville de Niort l'a fait en son temps, et cela a été efficace.

Des arbres dans nos paysages, Branches de salut contre le péril climatique.

Colloques, livres, expositions, films documentaires, articles de presse, reportages télévisés, spots publicitaires... Il ne se passe pratiquement plus un jour sans que ne soient évoqués les changements climatiques dus à l'augmentation de l'effet de serre lié aux activités humaines, et à ses conséquences, avérées et envisagées.

La prise de conscience sort de la marginalité. Pour certains, nous sommes au pied du mur. Pour d'autres, la biosphère, dont nous sommes, s'est déjà « copieusement écrasée », et tout l'enjeu est de tenter d'apporter des soins d'urgence propre à garantir rien moins que la survie de « Gaïa » en minimisant les séquelles...

Fonte des glaciers, mouvances surprenantes dans les aires de répartition d'espèces, aléas climatiques extrêmes et répétés, dérèglements saisonniers chez les plantes et chez les animaux, extinctions définitives... La fièvre planétaire est désormais perceptible par tous. Elle est en fait extrêmement préoccupante. Il est pour le moins impératif d'oeuvrer pour l'atténuation des causes, et de préparer l'adaptation nécessaire aux désordres inévitables à l'échelle seulement des quelques décennies à venir.

Des personnalités se suivent et se succèdent pour étudier, expliquer et alerter depuis plus de 30 ans.

Elles martèlent la nécessité de changements RADICAUX, et citent aussi de nombreuses solutions potentielles. Le message « prend » enfin, paraît-il, dans l'opinion. Un tel délai sera-t-il nécessaire dans les faits ? Sans pour autant céder à la panique, un nombre croissant de scientifiques affirme que c'est un « luxe » dont nous ne disposons plus.

18 Dire que rien n'est définitivement perdu alimente l'atrophie et la mollesse des actes, de toute manière difficilement consensuels... S'attarder sur l'irréparable peut dérouter les plus optimistes et faire baisser les bras, vivre au jour le jour, résigné dans un individualisme exacerbé...

La question n'est pas de savoir s'il est trop tard ou non. Les enfants sont là. Tout doit être tenté pour écarter les menaces, aussi colossales soient-elles.

Voici quelques défis auxquels les arbres peuvent nous aider plus ou moins indirectement :

- Diminuer fortement les émissions de carbone d'origine fossile.
- Favoriser la transformation du carbone atmosphérique et sa séquestration (le bois comme matériau, augmente massivement et durablement le taux d'humus stable dans les sols).
- Atténuer le recours aux biocides et fertilisants chimiques, qui nécessitent souvent beaucoup d'énergie dès leur fabrication et génèrent d'autres nuisances.
- Préserver ou reconquérir la haute valeur naturelle de systèmes agricoles diversifiés (HNV).

Bois-énergie

Un regain d'intérêt à maîtriser

« Pour sauver les haies, brûlons-les ! »

À plusieurs reprises, j'ai pu entendre cette phrase, dans le cadre de réunions pour... le développement durable, la préservation des paysages et la biodiversité !

Ce raccourci semble paradoxal. Au premier abord seulement. Choquante par sa tournure abrupte, cette exclamation résume effectivement une certaine réalité. Car il ne s'agit pas de brûler « pour rien » ni de récolter sans renouveler.

C'est un fait : *Le maintien d'un patrimoine « naturel » généré par le travail des hommes avec les éléments ne se conçoit souvent que par l'existence d'avantages directs qu'ils en tirent continuellement.*

Il faut ainsi comprendre que dans notre région, la destruction massive des haies et l'abandon des taillis au fil de ces 50 dernières années n'auraient jamais eu lieu si, dans le même temps que s'exerçaient des bouleversements sans précédents dans les pratiques agricoles, l'avènement du fioul, du gaz et de l'électricité n'était venu briser la dépendance au bois de chauffage.

Jusqu'au siècle dernier, la recherche globale d'autonomie a en effet largement contribué à la création de ces paysages « multi-fonctionnels », où étaient

savamment agencés cultures annuelles, pâtures, vergers, haies et forêts jardinées. Eux-mêmes étaient combinés avec d'autres composantes ou facteurs de diversité comme les affleurements rocheux, les murets, les talus et fossés, les cheminements, les cours d'eau, étangs ou mares...

Tout cet espace rural, avec une grande proportion des surfaces défrichées, rendues disponibles pour l'élevage du bétail et la culture, accueillait donc quantité d'arbustes et « d'arbres hors-forêt », à la fois productifs (bois, fruits) et garants d'équilibres écologiques aujourd'hui scientifiquement compris et démontrés... (voir notamment les excellentes publications de Solagro – Arbres et Eau et Arbres et biodiversité).

Mais force est de constater que les arguments naturalistes et agronomiques n'ont à ce jour pas suffi à enrayer le démantèlement de ce patchwork agroforestier, et que les territoires comme les esprits sont assujettis à une logique de spécialisation réductrice, bien trop simpliste pour être viable à long terme. Lorsqu'il n'y a pas destruction directe, c'est l'abandon et le manque de renouvellement qui conduisent à l'éradication des boisements diffus. D'autant plus que leur entretien est désormais souvent déconnecté de finalités payantes et terre à terre. Même consentie pour la qualité du cadre de vie, que ce soit par une collectivité ou un agriculteur, la gestion des haies est vécue comme une charge, en temps et en moyens... Un puits sans fond.

Et quid de l'intérêt d'un agriculteur en GAEC à faire pousser des arbres pour la génération d'après, lorsque notre société pousse chacun à se débattre au jour le jour comme il peut, « cultiver les envies » par des modes et objets voués à l'éphémère (un téléphone portable se change tous les 2 ans en moyenne) ?

Depuis plus de quinze ans, diverses actions en faveur de la replantation sont pourtant organisées de-ci de-là en France. Elles sont loin de compenser les pertes, mais c'est toujours ça ! Et les opérateurs ont développé un savoir-faire technique efficace et spécifique à la croisée des problématiques agricoles, forestières, naturalistes et paysagères (cf. www.promhaies.net et www.haie-champetre.fr).

Ebranchage d'arbres têtards, une pratique traditionnelle durable mais en perdition.

Beaucoup ont au moins entendu parler des chaudières automatiques au **bois déchiqueté**, bois réduit en fragments « fluides », ce broyat ou ces copeaux appelés « plaquettes », permettant en fait d'automatiser les systèmes de chauffage utilisant du bois. L'autonomie du système d'alimentation fut longtemps l'atout « modernité » des autres énergies, car elle dispense d'interventions au quotidien. Cependant, il s'agit bien d'une combustion avec dégagement de CO₂. Mais la substitution à d'autres carburants fossiles (Fioul, gaz, charbon) évite de déstocker du carbone soustrait aux cycles naturels de surface depuis des millions d'années. Ce carbone fossile qui, réinjecté massivement dans l'atmosphère depuis l'ère industrielle, est l'un des principaux vecteurs du changement climatique amorcé.



Haie dont les rameaux ont été taillés

Notez par ailleurs qu'il importe aussi de réserver l'énergie électrique pour des usages très spécifiques comme l'éclairage, et les appareils électroniques, pour limiter avec force le recours à de nouvelles centrales... nucléaires notamment.

La gestion cyclique des boisements récoltés maintient ces derniers dans une phase dynamique de croissance ou l'absorption de carbone atmosphérique est soutenue (notion de puits de carbone). Sans être la seule, l'énergie bois est donc l'une des alternatives crédibles et pertinentes pour la production de chaleur, à condition aussi de rester dans la perspective de valoriser une ressource locale n'induisant pas de transports excessifs. [...]

Ainsi de nombreux territoires ruraux peuvent pour le moins être le siège d'une autonomie énergétique retrouvée, à l'échelle d'une exploitation agricole, mais aussi bien au-delà.

Cette auto-suffisance énergétique potentielle passe notamment par le maintien et même le redéploiement des boisements linéaires, dans des formes adaptées à une gestion rationnelle et mécanisée. Ce maillage arboré, généralement facile d'accès et avec tous les effets induits qu'on lui (re)connait désormais, trouve potentiellement une nouvelle légitimité économique, peut-être la plus décisive. Certains jugent d'emblée ces approches irréalistes et n'y croient pas. D'autres le font (CUMA, CIVAM...).



Broyage de bois issu d'une taille de haie

Bois raméal fragmenté, un concept agronomique émergent porteur d'avenir

« BRF » est l'abréviation de l'appellation francophone « Bois Raméal Fragmenté », créée par un groupe de chercheurs canadiens, qui depuis les années 80, étudie et développe le réemploi de résidus végétaux.

Ce sigle désigne essentiellement le broyat de rameaux, tailles et branchages d'arbres et d'arbustes, immédiatement épandu, puis incorporé aux premiers centimètres du sol, à des fins agronomiques.

Bien que souvent confondu, le processus se distingue du compostage car il fait d'abord appel aux fungus (champignons) et non aux bactéries pour enclencher la transformation de la matière.

C'est aussi bien plus qu'un paillage, puisque le changement durable de qualité biologique du sol va bien au-delà du maintien d'une humidité ambiante.

Les applications potentielles sont multiples : cul-

tures céréalières, maraîchage, horticulture, sylviculture...

A noter par ailleurs que le broyat de bois peut aussi se substituer avantageusement à la paille pour les litières d'élevage et sur les parcours du bétail.

Les rudiments :

Le meilleur BRF semble être issu des essences feuillues naturellement dominantes (dites climaciques). Une fraction de conifères peut être admise dans la limite conseillée de 20 % au total.

En climat tempéré, le meilleur temps pour la récolte des BRF se situe entre octobre et mars (repos végétatif). Les basses températures favorisent une qualité optimum et on évite plus facilement les altérations biologiques par un début de compostage.

- Le Groupe de Coordination sur les Bois Raméaux (voir références documentaires) recommande que seuls les rameaux ayant moins de 7 cm de diamètre soient utilisés et que la dimension des fragments varie de 5 à 10 cm. La composition chimique du bois « mûr » est sensiblement différente, et notamment moins favorable au développement de champignons spécifiques, piliers des mécanismes pédogénétiques recherchés.

- La 1^{ère} application s'effectue à raison de 150 à 300 m³/ha soit 1,5 à 3 m³ pour 100 m² (1,5 à 3 cm d'épaisseur). Le passage léger d'une herse (type « chisel ») est fortement conseillé pour incorporer le BRF aux 5 à 10 premiers centimètres du sol, une fois que le développement de pourriture blanche est observé (fin d'hiver / début printemps).

- L'apport de BRF doit précéder la plantation ou la mise en culture d'environ 3 mois.

- Le processus de transformation du sol est ainsi activé pour plusieurs années.

Mais à l'image du renouvellement de la litière de feuilles et de brindilles en forêt, un apport d'entretien devrait être appliqué. Un total de 75 m³/ha par période de 3 ans est préconisé (moins d'1 cm d'épaisseur cumulée).

- La culture de plantes de la famille des légumineuses (vesces, pois, haricots, fèves, etc.) est conseillée la première année, par rapport au démarrage du processus biologique (cycle de l'azote en particulier).



Bois raméal fragmenté

Les observations récentes parmi les plus marquantes

D'ordre agronomique :

Un impact à court, moyen et long terme sur la structure globale du sol, son métabolisme et sa biologie.

- Différents travaux de recherche ont révélé une économie appréciable de l'eau et un **impact qualitatif sur les eaux de surface**. Après un an, un sol traité au BRF peut infiltrer **3 fois plus d'eau** grâce à la macro-porosité.

(Au sujet de cette ressource, les atteintes sur la qualité initiale des eaux brutes, avant traitement, identifiées en Région Poitou-Charentes justifient précisément la mise en oeuvre du programme Re-Resources, « initiative régionale pour la préservation de la qualité de l'eau »)

- une augmentation de la **valeur du pH** de 0,4 à 1,2 dans les sols acides et une diminution de 2,0 dans le cas des sols alcalins.

- une augmentation de la production de phosphates, acides ou alcalines selon les cas, **permettant aux cultures d'avoir accès au phosphore inaccessible autrement**.

- cette technique ne nécessite **aucun apport d'azote supplémentaire**.

- les BRF peuvent **réduire la dépendance des cultures aux divers biocides** en établissant un équilibre micro-biologique dans la gestion des nutriments dans le milieu.

- la pérennité d'un sol fertile peut être assurée à un coût peu élevé, par la culture à proximité d'arbres et arbustes qui assureront les BRF nécessaires à des applications d'entretien. Cette considération

fait du BRF un **nouveau levier pour le maintien des bocages**.

- La technique BRF permet aussi de **lutter contre l'érosion des sols**. « On estime aujourd'hui qu'en Europe, 115 millions d'hectares subissent une érosion hydrique » (cf. page 20 du livret « Arbres et eaux » - Edité par Solagro : www.solagro.org).

- Améliore la **gestion de la dynamique de l'azote**, et selon les pratiques, de valoriser les effluents d'élevage en champs en évitant la pollution aux nitrates.

Compte tenu de leurs qualités exceptionnelles, les BRF ne peuvent pas être assimilés à de simples **fertilisants**, même s'ils peuvent contenir plusieurs nutriments. Il ne peuvent pas non plus être réduits au rang d'**amendement organique**. Les chercheurs identifient les perspectives ouvertes par le BRF, avec ce qu'ils nomment les « aggradeurs », en mesure de contrer la dégradation des sols.

Les aspects « productifs » :

De nombreuses expériences font état de résultats très enthousiasmants :

- rendements agricoles et maraîchers très satisfaisants sans apports chimiques.

- augmentation remarquable de la **résistance naturelle des cultures à la sécheresse**.

- **réduction des maladies** (liée à divers mécanismes de prédation et de concurrence des micro-organismes entre eux et par un renforcement de la résistance naturelle de végétaux bien alimentés).

- amélioration sensible des **qualités organoleptiques** des fruits et légumes.

- la quantité d'azote « mis en banque » par le BRF est une proportion constante de l'azote libre, et cette proportion peut être calculée sur la base du volume épandu.



Tas de bois raméal fragmenté

Des impacts environnementaux, économiques et sociaux majeurs

- L'application de BRF peut se faire sans apport d'azote ni utilisation d'insecticide ou herbicide.
- Cette technologie réduit les besoins en eau et augmente la résistance des sols à la sécheresse.
- Les sols fertiles, régénérés ou entretenus par le BRF, peuvent soutenir et contribuer à la sécurité alimentaire, tout en réduisant la dégradation du sol et la contamination des eaux de surface.
- Amélioration dans le sens d'une autonomie alimentaire des communautés les plus démunies (notamment au niveau international).
- En recyclant les produits des éclaircies forestières, de la taille des haies ou de l'élagage urbain (« déchets ») dans la production d'humus via le BRF tout en modifiant les pratiques agricoles, on intervient dans le bilan global des émissions de CO₂, l'un des principaux gaz lié aux changements climatiques amorcés (effet de serre). En Wallonie, on a ainsi calculé que l'incorporation directe du produit de l'entretien des haies permettrait de fixer annuellement de l'ordre de 20 000 t de CO₂ (cf. page 14 du Document de B. Noël - CTA Strée-Modave, Belgique, 2005).
- En comparaison au compostage à grande échelle, le BRF engendre *a priori* moins de trafic routier, des coûts moindres, et évite les possibles nuisances au voisinage des plate-formes.

Sylvain Houlier
(Texte et photos)

Bibliographie

Les informations condensées ci-avant sur le BRF sont essentiellement issues des deux documents suivants :

« Le bois raméal fragmenté : la clé de la fertilité durable du sol » - Par G. Lemieux & D. Germain, publication n°129 - Janvier 2001, 2^{ème} édition de mars 2002 - Edité par le Groupe de Coordination sur les Bois Raméaux - Université de Laval, Département des sciences du Bois et de la Forêt, Québec, Canada G1K 7P4.

« Plus de carbone pour nos sols » - Par Benoît Noël, Centre des Technologies agronomiques Strée-Modave, Belgique - Collection « L'agriculture de demain », Ministère de la région Wallone - 2005.

Ces 2 documents sont téléchargeables sur Internet, notamment via www.ctastree.be et www.aggra.org

Depuis début 2006, le site français www.lesjardinsdebrf.com permet d'accéder à une très vaste documentation audio, vidéo et écrite, en facilitant aussi la mise en relation des « aggradeurs » novices ou confirmés !

Un colloque international francophone axé sur la revalorisation énergétique et agronomique des rameaux (issu de la gestion forestière, des espaces verts et des paysages bocagers) se tient à Lyon les 1^{er} et 2 février 2007.

L'idée de la constitution d'une délégation départementale (79) voir régionale (Poitou-charentes) ouverte à toutes personnes intéressées est lancée, de façon à mutualiser éventuellement le trajet et l'hébergement et de développer des convergences.

Détail du programme : www.leca.univ-savoie.fr/tmp/brf

Renseignements complémentaires :
Jean André (REFORA) : jean.andre@univ-savoie.fr
Benoît Dodelin (LECA) : benoit.dodelin@univ-savoie.fr
LECA Domaine scientifique Université de Savoie
73376 Le Bourget du Lac cedex France
Tel : 04 79 75 88 68

Association Terr'Actes



Le but de l'association TERR'ACTES est de sensibiliser tout public aux principes de la consommation citoyenne, notamment par la mise à disposition d'un fonds documentaire, la vente de produits issus du commerce équitable et de producteurs locaux engagés dans une agriculture respectueuse de l'environnement.

Comment téléphoner en faisant un don, boire du café produit dans le respect des Droits de l'Homme, partir deux semaines en mission de solidarité sur ses jours de congés, rénover sa maison avec des matériaux respectueux de l'homme et de l'environnement...

Aujourd'hui, nous nous interrogeons de plus en plus sur notre mode de consommation et son impact sur l'homme et la planète. Chacun d'entre nous est amené à se comporter en citoyen responsable, autrement dit à devenir consomm'acteur.

C'est dans ce contexte que TERR'ACTES souhaite apporter le plus de réponses possibles aux consommateurs avertis ou non sur une consommation « éco-citoyenne ».

Les étalages de notre comptoir regroupent de nombreux produits alimentaires et artisanaux. N'hésitez pas à consulter notre catalogue sur lequel apparaît notre charte.



Les ouvrages de notre bibliothèque éco-citoyenne sont également à votre disposition avec des informations vous aidant à devenir « consomm'acteur » (finances, santé, tourisme, habitat, vêtements, produits d'hygiène et de beauté...) ainsi que des jeux coopératifs.

La consommation citoyenne

Offrir des jouets qui n'ont pas été fabriqués par des enfants chinois surexploités, acheter des meubles en bois qui n'entraînent pas la disparition des forêts tropicales, se chauffer sans aggraver l'effet de serre... La consommation citoyenne, c'est tenir compte des conséquences sociales, économiques, et environnementales de nos achats afin de changer nos habitudes de consommation.

Elle englobe : le commerce équitable, le tourisme responsable, les finances éthiques, l'habitat écologique, l'agriculture biologique, le développement des échanges solidaires entre citoyens (SEL, AMAP, co-voiturage...), etc.

La consommation citoyenne permet le développement de l'économie solidaire et favorise l'expansion du développement durable. Elle ouvre les portes à un monde solidaire, c'est entre nos mains de consomm'acteur que son avenir se joue !

Carole Monnet

Céline Nebas

Adresse : 15 rue Porte Saint-Jean 79000 Niort - terractes@laposte.net
Horaires : Mardi et Jeudi 10h-19h.

Le Vendredi 23 février à 20h30, Deux Sèvres Nature Environnement et Terr'actes vous invitent à participer à une conférence/débat sur le thème du commerce équitable, son historique, ses enjeux actuels et à venir. Après la projection d'un film, Michel Besson, président de MINGA, répondra à vos questions et organisera le débat pour définir ensemble quelles actions chacun d'entre nous peut mettre en place pour donner un sens nouveau à l'acte d'achat sans omettre les implications nombreuses liées à ce geste si quotidien.

La Forêt domaniale de Chizé en Réserve Biologique Intégrale

Le classement en réserve biologique intégrale est une décision importante pour la préservation et l'étude de ce massif boisé. C'est donc l'occasion de faire un point sur les implications de ce classement, sur le site et à l'échelle française, et parler des projets d'étude sur ce site.

La Réserve biologique intégrale : un nouveau statut

Classé comme réserve nationale de chasse et de faune sauvage, le Massif de Chizé-Aulnay devait également rejoindre le réseau de sites Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation. Proposé en 2002, ce site devrait (devait ?) atteindre 17 000 ha (dont 59 % en Deux-Sèvres). La justification biologique vient du fait qu'on y retrouve les surfaces les plus étendues et les plus représentatives au niveau régional de l'habitat « hêtraie calcicole sud-occidentale », habitat inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats. Un remarquable cortège floristique associé à la hêtraie est présent, avec des populations importantes d'espèces rares ou en station unique au niveau régional (Belladone, *Atropa belladonna*). Des habitats, plus ponctuels, comme des pelouses sèches semi-naturelles avec faciès d'embaumement sur calcaire portent des espèces remarquables comme le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), la Laineuse du prunier (*Eriogaster catax*). La présence de 5 Chiroptères d'intérêt communautaire, du Triton crêté, etc. complètent l'argumentaire.

Par arrêté du 26 septembre 2006 est donc créée la réserve biologique domaniale intégrale de la Sylve d'Argenson (Forêt de Chizé) sur les départements des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime.

Elle couvre une surface de 2 579 hectares et représente donc la plus grande RBI de France. L'objectif de ce type de classement, ne concernant que les forêts d'Etat et des collectivités territoriales, est de « permettre la libre expression des processus d'évolution naturelle des écosystèmes, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique, ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques » (article 2).

Le forêt sera donc laissée en évolution libre (déjà 190 ha expérimentés depuis 1993) avec l'arrêt de toute exploitation forestière, hormis la sécurisation des axes de circulation et l'élimination des espèces exotiques. Un accompagnement des générations actuelles sera mené pour que le Hêtre représente



Cartographie du site Natura 2000 de la Sylve d'Argenson. Source : MEDD.

moins de 50% des arbres. La circulation des véhicules sera fermée sur la plus grande partie de la RBI (actuellement 76 km de routes). Un abaissement des populations de Chevreuil par de très fortes pressions de capture sur les trois prochaines années et un contrôle sévère des populations de Sanglier seront organisés, ce dernier étant depuis 2003 fortement contaminé par le « cochonglier ».

Enfin, une mise en commun de toutes les bases de données naturalistes et expérimentales se rapportant à la RBI est prévue. DSNE suivra cette procédure en siégeant au Comité Consultatif au nom de Poitou-Charentes Nature.

Nicolas

(Source : arrêté préfectoral du 26/09/06)

Quelle place pour les RBI en France ?

Avec seulement 5 200 ha de forêts métropolitaines intégralement protégées, la France occupait en 2002 l'une des dernières places d'Europe (d'après le WWF). Dans le cadre du contrat de plan passé avec l'Etat, l'ONF s'est engagé à mettre en place des réserves biologiques intégrales (RBI) dont trois de « grande » taille : les sites de Chizé (2579 ha) et du Vercors (2183 ha) ont finalement été désignés, le troisième projet n'étant toujours pas officialisé (massif des Maures ?).

Cet effort « surfacique » ne doit pas occulter les graves menaces qui pèsent aujourd'hui sur les dernières

parcelles domaniales encore âgées et naturelles.

Pour mobiliser des ressources nouvelles, le futur contrat de plan Etat-ONF prévoit explicitement la coupe des peuplements « vieillissants ou peu accessibles ». Claude ROY, coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, préconise de récolter le bois des forêts « trop âgées » ou « inexploitable ». Dans le cadre d'une gestion durable, FNE souhaite au contraire que les derniers peuplements sub-naturels de France soit listés et intégralement protégés. La définition des réserves forestières françaises devrait aussi être rapprochée des standards de l'UICN (coupes exclues dans les parcs nationaux et les réserves naturelles).



France Nature Environnement
(extraits de la *Lettre du Hérisson*, juillet 2006)

Un projet d'étude :

« Conséquences de la mise en Réserve Biologique Intégrale sur la biodiversité d'une forêt caducifoliée de plaine : l'exemple de Chizé »

Le suivi à long terme de la faune et de la flore est un élément essentiel à la compréhension de la dynamique des processus et des tendances écologiques, et à la distinction des effets naturels et anthropiques. La mise en Réserve Biologique Intégrale (RBI) de la moitié de la forêt de Chizé (région Poitou-Charentes) fournit une occasion unique de mettre en place un système de suivi de l'occurrence et de l'abondance des espèces sur le long terme, afin d'étudier la dynamique des communautés et l'influence des changements naturels et anthropiques sur ces communautés et leur dynamique.

Ce projet vise à quantifier l'impact de deux facteurs principaux de variation de la biodiversité forestière, soit la gestion par les forestiers et l'impact des grands herbivores. Dans la quasi-totalité des forêts tempérées, ces deux facteurs interagissent sans qu'il soit possible d'identifier leur importance respective. Une approche expérimentale est donc nécessaire si l'on veut pouvoir différencier ces effets. Nous utilisons ici la mise en place de la RBI comme plan

d'expérience permettant de contraster une moitié de forêt mise en réserve et donc soumise à une évolution libre des peuplements et l'autre moitié qui continue à être gérée comme une forêt domaniale classique. Dans chacun de ces compartiments, nous procédons à la mise en place d'exclos afin de quantifier l'impact des grands herbivores, représentés ici par le chevreuil. La conduite d'une approche expérimentale à l'échelle d'un massif forestier entier n'a jamais encore été proposée en milieu tempéré à notre connaissance et constitue donc une des originalités principale de ce projet.

Plus spécifiquement, nous nous proposons de tester deux grandes hypothèses dans le cadre de la thématique « Comment gérer un peuplement forestier pour atteindre des objectifs de maintien ou de restauration de la biodiversité » de l'appel à proposition « Biodiversité et Gestion forestière » :

1. l'arrêt de la gestion forestière dans la RBI entraînera une diminution de la biodiversité
2. cette diminution sera plus rapide en absence de grands herbivores.

Ce plan expérimental contrastant « forêt gérée » et « RBI » avec dans chacun de ces compartiments des exclos permettant de quantifier l'impact du chevreuil nous permettra de séparer les effets de la gestion forestière de ceux liés à l'impact du chevreuil. Cette approche est unique à notre connaissance à l'échelle d'un massif forestier entier. De plus, l'utilisation de plusieurs groupes taxonomiques comme indicateurs de changement de biodiversité (allant des plantes aux vertébrés en passant par les invertébrés) nous permet d'éviter les écueils d'une approche réductionniste (utilisation d'un seul groupe par exemple) qui limite la valeur informative générale (extrapolation plus hasardeuse). Le contexte d'une recherche holiste offre une opportunité sans précédent de quantifier de façon précise la réponse de la biodiversité à la gestion forestière et à l'impact des grands herbivores dans un écosystème forestier donné (Chizé) mais aussi de tirer des enseignements sur les conséquences de ces deux facteurs majeurs pour la gestion forestière et cynétique quotidienne de nombreux massifs forestiers de caractéristiques écologiques semblables (forêt

caducifoliée de plaine). La faisabilité de ce projet ambitieux est facilitée non seulement par la situation expérimentale quasi-idéale offerte par la mise en place de la RBI mais également par un contexte humain exceptionnel. En effet, l'implication de chercheurs et gestionnaires venant d'horizons différents mais complémentaires (CNRS, ONCFS, ONF) dans un projet scientifique visant des retombées pratiques en terme de gestion comme le présent projet est un atout majeur. L'expérience de collaborations antérieures fortes entre ONCFS et ONF et ONCFS et CNRS déjà opérationnelles sur le site de Chizé depuis de nombreuses années est garante d'une très forte faisabilité de ce projet.

Ce projet sera fondé sur la synthèse de six compartiments d'étude. Quatre compartiments viseront à quantifier les variations au cours du temps de la biodiversité de taxons bien définis et connus pour leur qualité d'indicateurs biologiques. Ces compartiments seront formés par les petits vertébrés (oiseaux, reptiles, amphibiens et micromammifères non-volants), les plantes, les insectes (étudié par l'OPIE), et les décomposeurs arthropodes. Des spécialistes reconnus de ces groupes taxonomiques prendront en charge le recueil de données, l'analyse et la synthèse des résultats.

Ainsi, les chercheurs du laboratoire de Chizé effectueront un suivi temporel d'abondance et/ou de richesse spécifique des communautés d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, et de micro-mammifères non volants à l'extérieur et à l'intérieur de la RBI. Une équipe du laboratoire d'Orsay étudiera, en collaboration avec l'équipe du CNERA Cervidés-Sangliers de l'ONCFS, comment les herbivores influencent la régénération forestière, la structure des communautés et la biodiversité des plantes de sous-bois dans la forêt de Chizé, et comment ils influencent les autres composants de l'environnement biotique de ces plantes. Les entomologistes de l'OPIE réaliseront pour leur part des inventaires faunistiques de différents taxons d'arthropodes. Enfin, l'équipe du laboratoire de Poitiers cherchera à évaluer la diversité des isopodes terrestres et de leurs micro-organismes parasites dans la forêt de Chizé en relation avec l'évolution en libre cours du



Chevreuil. Photo : Siegfried Gerbaud.

peuplement floristique et les guildes d'arthropodes du sol (lien avec les insectes). Un exemple pertinent pourrait en être la modification de la dynamique des populations d'arthropodes du sol et ses impacts sur l'écosystème forestier. Toutes ces études permettront de mesurer l'impact d'une mise en RBI sur la diversité spécifique et l'abondance de ces communautés, et éventuellement de mesurer les effets des variations climatiques en s'affranchissant des perturbations anthropiques à l'intérieur de la RBI. Un cinquième compartiment visera à évaluer les changements au cours du temps des mesures forestières dans les différents types d'habitat rencontrés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone mise en RBI. Ce compartiment sera naturellement pris en charge par la direction régionale de l'ONF. Enfin, le sixième compartiment visera à quantifier la réponse du chevreuil à la mise en RBI dans les différents habitats. Les hétérogénéités à l'échelle du domaine vital des chevreuils seront étudiées plus particulièrement et mises en relation avec les mesures sur les groupes indicateurs étudiés dans les compartiments précédents à cette échelle très fine car il est attendu qu'un changement de gestion aussi marqué que la mise en RBI influence non seulement les caractéristiques globales des peuplements forestiers mais induise aussi des changements d'hétérogénéité (diminution attendue) à l'intérieur de ces peuplements. Cette dernière partie sera conduite par l'ONCFS et le laboratoire de Lyon.

Ce projet devrait permettre :

1. de quantifier précisément les changements de biodi-

2. d'identifier les rôles de la gestion forestière et de la gestion cynégétique sur ces variations de biodiversité, et
3. d'appréhender ces processus à diverses échelles spatiales.

Forts de ces résultats, les retombées attendues en matière de gestion forestière et cynégétique seront nombreuses. On peut envisager facilement par exemple de produire des outils de suivi de biodiversité de sensibilité différente, de proposer des échantillonnages à plusieurs échelles spatiales afin d'aider les gestionnaires à choisir l'échelle à laquelle les règles de gestion doivent être appliquées, et de construire une base de données de référence avec des informations principales et des données synthétiques consultables par tous par l'intermédiaire d'un site internet. La valorisation des recherches de ce projet sera fera selon deux axes.

L'originalité de l'approche expérimentale et du contexte écologique, l'expérience des chercheurs impliqués et la qualité des données présentes et à venir devraient permettre de produire plusieurs publications dans des revues généralistes d'écologie voire même de biologie. Ensuite, le contexte d'échange permanent entre chercheurs et gestionnaires dans ce projet devrait permettre la réalisation de plusieurs publications de vulgarisation à l'usage des praticiens.

Responsable scientifique : Gaillard Jean-Michel, Directeur de Recherche au CNRS
Equipe composée de chercheurs du CNRS (notamment de Chizé), de 4 entomologistes de l'OPIE Poitou-Charentes (3 deux-sévriens), de l'ONCFS et de l'ONF



Dispositif de capture de Lépidoptères nocturnes par piège lumineux.
Photo : Antoine Guyonnet.

Une étude sur les Lépidoptères de la Forêt de Chizé

Cet inventaire sur les Lépidoptères, diurnes et nocturnes, en Forêt de Chizé a pour objectifs de faire l'inventaire des espèces dans la Forêt Domaniale qui reste en exploitation ainsi que dans la Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson pour ensuite pouvoir comparer et essayer d'analyser les résultats.

Les objectifs généraux de l'étude sont donc d'étudier l'évolution naturelle du hêtre en limite de son aire naturelle (hêtraie de plaine parmi les plus méridionales d'Europe), répondre aux interrogations quant au dépérissement du hêtre et son avenir en évolution naturelle et en tirer des enseignements pour la sylviculture à venir du hêtre à Chizé et dans un plus large contexte biogéographique. Le dernier aménagement de Chizé (en cours) indiquait encore très clairement qu'il fallait « faire une place prépondérante au hêtre »... Cela permettrait également d'étudier, plus largement, l'évolution spontanée des écosystèmes forestiers et leur renaturation après arrêt d'exploitation, sur un site d'une dimension inédite et bénéficiant de possibilités de comparaison avec la moitié du massif de Chizé qui continuera d'être exploitée.

Faire de Chizé un site pilote et un pôle d'expertise sur les problématiques essentielles serait aussi un objectif affiché de gestion des équilibres sylvo-cynégétiques en RBI, de la définition des équilibres naturels de référence aux modalités pratiques de la régulation. Enfin, cela permettrait de profiter de cette dynamique pour réaliser sur le site de Chizé tous types d'études spécialisées (par delà les états initiaux et suivis « standards »), restant à définir avec les partenaires potentiels (actuels ou futurs) avec pour seule limite le respect des principes de gestion des RBI.

Antoine Guyonnet
Site : www.papillon-poitou-charentes.org

Mobilisation contre les plantes invasives en France

Dans le bulletin n°29 fasc. 2 de décembre 2000 nous avons évoqué l'introduction en France de plantes et d'animaux étrangers dans différents écosystèmes et l'accélération du phénomène due à la multiplication des échanges entre les pays. Nous nous posions alors la question de savoir si l'invasion biologique d'espèces exogènes dans un milieu naturel était un facteur d'accroissement de la biodiversité ou une menace pour la protection de la nature.

De nombreuses études démontrent que la présence d'espèces invasives dans les différents milieux entraîne une perte de la diversité biologique et peut avoir des conséquences économiques et sanitaires aussi graves que des conséquences écologiques. Ce phénomène est considéré au niveau international comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité immédiatement après la destruction des habitats.

Au début des années 1980 un programme international de recherche relatif à l'écologie des invasions biologiques a été lancé sous l'égide du SCOPE (*Scientific Committee on Problems of the Environment*). À la conférence de Rio, en 1992, la Communauté scientifique s'était inquiétée de l'accélération du processus d'extinction des espèces menacées par l'action de l'homme et l'introduction d'espèces envahissantes sur certains territoires. Depuis 20 ans de nombreuses publications scientifiques, des colloques (en particulier sur les plantes introduites volontairement), des revues de vulgarisation, des articles de journaux ont permis de développer une prise de conscience des pouvoirs publics et de l'opinion face aux dangers et aux conséquences négatives de la présence de plantes « venues d'ailleurs ». Devant l'ampleur de ce phénomène le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a engagé « une réflexion globale sur les invasions biologiques destinée à élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des politiques publiques curatives mais surtout préventives ». Ce travail est coordonné par le Professeur Serge MULLER de l'Université de Metz.

Une première synthèse de l'état des lieux et des connaissances sur les espèces de plantes dites « invasives » sur le territoire métropolitain français a été publiée par le Museum National d'Histoire Naturelle sous la référence : MULLER S. (coord.) 2004 Plantes invasives en France, Museum National d'Histoire Naturelle, Paris, 168 p. (Patrimoines naturels, 62)*.

Cet ouvrage publie les résultats des données recueillies auprès de spécialistes. Pour chaque plante étudiée, le même plan est suivi (caractères, origine...) accompagné de la cartographie départementale de distribution de l'espèce. Ces espèces, qui ont été importées volontairement ou par hasard sous l'influence de l'homme, peuvent être définies comme :

- **espèces introduites** : celles qui apparaissent de manière au moins fugace à l'état sauvage.
- **espèces naturalisées** : celles qui s'étendent naturellement. Pour l'Europe elles sont soit **européennes** (espèces indigènes sur une partie de l'Europe), soit **exotiques** (espèces originaires d'un autre continent).

Des critères quantitatifs ont été établis (Richardson et al., 2000) relatifs à la vitesse annuelle d'expansion pour définir une plante invasive. Le concept nouveau de **transformateur** a été introduit pour les espèces invasives qui changent le caractère, la forme ou la nature des écosystèmes sur une partie significative de son aire de répartition. Ces espèces ont des impacts écologiques importants sur les écosystèmes qu'elles colonisent.

Trois plantes invasives de notre département

L'Ambroisie à feuilles d'armoise

(*Ambrosia artemisiifolia*, L.)

C'est une composée à floraison estivale dont les nombreuses petites fleurs mâles vert pâle forment un épi terminal, les fleurs femelles sont localisées à l'aisselle des feuilles supérieures. C'est une espèce annuelle qui germe dès le mois d'avril, qui se développe en juin juillet. Elle fleurit début août jusqu'à la fin septembre. Les fruits à maturité en octobre novembre produisent de nombreux akènes.

Originaires d'Amérique du Nord, elle a été mentionnée pour la première fois en France en 1865 dans la vallée de la Loire. Elle a rapidement colonisé l'ensemble de cette vallée et ses affluents ainsi que celle du Rhône. Depuis plusieurs années elle est présente en Poitou Charentes. Sa présence a été signalée dans des territoires différents par des associations de protection de la nature, la SBCO et des observateurs isolés.

Michel CAILLON, dans un article publié par Poitou-Charentes Nature, a fait le point sur l'extension de l'Ambroisie dans notre Région pour l'année 2006.



Ambroisie à feuilles d'armoise,
Ambrosia artemisiifolia.
Photo : www.ambrosiainfo.de

Il a d'abord pris en compte les indications transmises par les capteurs de pollens d'ATMO Poitou Charentes depuis 1998, puis les enquêtes nationales de l'Agence Française de Protection des Végétaux et les publications du Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains. Il a fait lui même des investigations sur le terrain et lancé à partir de juin 2006 une enquête, en partenariat avec la SBCO, sur la répartition de l'espèce, son abondance et sa fréquence de réapparition pluriannuelle.

Les résultats de cette enquête, malgré une faible participation, confirment l'installation de l'Ambroisie dans le Sud des Deux-Sèvres (17 communes ont été répertoriées dans un rayon de 20 km autour de Chef-Boutonne).

Ils confirment également les nuisances créées par son invasion :

- l'Ambroisie colonise principalement les cultures de tournesol dont le rendement peut baisser jusqu'à 75%.
- les parcelles mises en jachère après une culture de tournesol contaminée deviennent de véritables « prairies à Ambrosies », car les semences enfouies dans le sol ont une grande longévité.
- les moissonneuses batteuses constituent des vecteurs de dispersion des graines d'Ambroisie.
- des parcelles de colza, de blé d'hiver, de maïs et de millet peuvent être aussi contaminées.
- les grains de pollen produits en grande quantité et de très petite taille (20 à 25 µm), disséminés par le vent, ont un grand pouvoir allergisant. Des conjonctivites ont été observées chez des conducteurs de moissonneuses.

Des dispositions peuvent être envisagées pour contrôler, stopper sa propagation, peut-être l'éradiquer car l'Ambroisie devient un polluant biologique nuisible à la santé de l'homme, aux cultures (production de tournesol et de colza), à la reconstitution des

milieux naturels :

- connaître avec précision les zones contaminées (enquêtes régulières, informations dans les zones contaminées auprès de publics concernés)
- renouveler les pratiques agricoles : abandon des jachères, éliminer l'Ambroisie par l'arrachage, la fauche avant la floraison, le broyage, un traitement herbicide efficace et sélectif (sauf pour le tournesol qui appartient à la même famille que l'Ambroisie). Il faut empêcher l'extension de l'Ambroisie car elle peut compromettre dans notre Région la production du tournesol qui est la principale source d'oléagineux et de biocarburant.

Simone Marseau

le Sénéçon du Cap

Senecio inaequidens, D.C.

Cette plante qui nous vient d'Afrique du Sud s'est progressivement installée en Europe au siècle dernier et en France à partir de 1935 d'abord dans la région de Calais puis dans le Tarn. Depuis une trentaine d'années, la progression de l'espèce est spectaculaire, favorisée, semblerait-il, par les voies de communication et par la modification anthropique des milieux. Son aire de répartition s'étend désormais à la quasi totalité du territoire français avec des records d'abondance dans le nord et dans la région méditerranéenne où elle est devenue très problématique.

Dans l'ouest, *Senecio inaequidens* est présent en quelques points dans la vallée de la Loire, aux sables d'Olonne et à la Tranche-sur-mer (« Atlas Floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée », Pierre Dupont, SILOE, 06/2001) et surtout dans les départements Bretons et dans la Vienne où l'espèce semble être déjà bien implantée. En revanche, il n'est pas mentionné dans les départements du Maine-et-Loire, de la Charente et des Deux-Sèvres (« Plantes invasives en France », Patrimoines Naturels n°62, Serge Muller, Publications scientifiques du Museum, 30/12/2004).

Cela ne signifie pas pour autant qu'il soit encore absent de ces départements comme en témoigne la constatation, cet été, d'une station de plus d'une centaine de pieds à l'entrée d'une carrière en exploitation située sur la commune de Saint-Marc-Lalande (Gâtine), ce qui pourrait être la première illustration du tempérament envahisseur de ce Sénéçon dans les Deux-Sèvres armoricaines (aucune mention dans l'ouvrage « Flore et végétation du



Séneçon du Cap, *Senecio inaequidens*.
Photo : www.jeantosti.com

Massif Armoricain », H. des Abbayes, Tome 1 ; Flore vasculaire, Presse Universitaire de Bretagne, 1971) et peut-être même dans le département.

Or, cette station se trouve sur la vallée de l'Autize (site Natura 2000), ce qui soulève une série de questions complémentaires : quelles seraient les incidences provenant d'une expansion éventuelle de cette plante, toxique pour le bétail, dans les prairies permanentes destinées au pâturage et à la fauche ? le cas échéant, comment intervenir sur les milieux colonisés compte tenu de la sensibilité environnementale du secteur ?

Un suivi tout particulier pourrait être entrepris localement pour mesurer l'évolution de la station, pour évaluer les nuisances occasionnées et pour proposer, si nécessaire, un plan d'action.

Olivier Collober

Ce Séneçon se reconnaît à ses feuilles étroites et épaisses, à dents courtes et régulières, à son port en boule et à ses nombreux capitules de couleur jaune citron.

C'est une espèce pérenne dont la durée de vie est courte (5 à 10 ans) mais qui est très prolifique. Un plant présente 80 à 100 capitules qui fleurissent entre mai et décembre et produisent plus de 10 000 graines qui ont une durée de vie de deux ans et sont disséminées par le vent, l'eau, les animaux, les véhicules.

La germination rapide et massive de l'espèce s'échelonne du printemps à l'automne.

Le Séneçon du Cap n'a pas été signalé comme plante invasive dans le département des Deux-Sèvres par M. MULLER. Depuis 2004, cette plante d'origine méditerranéenne, a continué sa colonisation en

s'adaptant à tous les sols, secs ou humides, calcaires ou acides, et à des milieux très divers comme les talus de routes, les bords de voies ferrées, les jachères, les pâturage, les cultures.

Elle diminue la valeur pastorale des prairies car elle est toxique pour le bétail qui ne la mange pas. C'est une « mauvaise herbe » dans les vignobles méditerranéens, « véritable peste » dans le Sud de la France, dicit P. Dupont dans son Atlas Floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

L'arrachage des pieds de Séneçon avant la fructification, le labour des vignobles, le désherbage par des produits phytosanitaires peu toxiques, la surveillance des espaces nus dans les prairies sur-pâturées sont des méthodes de contrôle voire d'éradication de cette plante qui se révèle très invasive. Une lutte biologique pourrait être envisagée depuis la découverte récente d'une rouille spécifique sur le Séneçon du Cap dans les Pyrénées Orientales.

Le Myriophylle du Brésil

Myriophyllum aquaticum, (Vell.) Verd.

C'est une plante amphibie, fixée, formant des herbiers immergés ou émergés dont les tiges noueuses peuvent atteindre 3 à 4 m de longueur. Les feuilles sont vert clair et forment des lanières fines verticillées par 4 ou 6. Dès qu'elle est partiellement émergée cette espèce peut se distinguer des myriophylles indigènes.

Originnaire d'Amérique du Sud cette espèce a été introduite sur tous les continents. En France elle semble pour l'instant limitée à la façade atlantique après avoir été introduite près de Bordeaux pour des raisons ornementales. Elle a été observée dans plusieurs sites du Marais Poitevin et sur le Dolo à Bressuire, dans des milieux humides, inondables, de préférence peu profonds, à faible courant et bien éclairés.

Sa reproduction est uniquement végétative par l'allongement et la fragmentation des tiges. C'est un mode de propagation très efficace. Les fragments de tiges peuvent subsister plusieurs jours avant de donner un autre pied. Elle colonise ainsi rapidement des réseaux de fossés, des bordures de plans d'eau, des milieux stagnants ou à faible courant.

Par son invasion dans certaines zones humides le Myriophylle du Brésil crée diverses nuisances :

- réduction de la biodiversité (il peut, comme en Vendée, dominer la Jussie).

- risques accrus d'inondation, réduction des capacités de drainage des réseaux de fossés
- gêne pour la navigation ou la pêche.

Pour l'éradiquer, des travaux d'arrachage mécanique ont été réalisés ainsi que le recours à des herbicides. Leur application semble donner une durée d'action plus importante pour des coûts inférieurs. Des traitements ont été effectués au glyphosate en Vendée et en Loire Atlantique. Des techniques biologiques ont été expérimentées dans d'autres pays : la carpe chinoise au Portugal, un coléoptère spécifique (du genre *Lysathia*) en Afrique du Sud. Comme pour les autres plantes invasives il faut recenser les zones contaminées pour pouvoir agir et limiter la prolifération de ce Myriophylle.



Invasion de Myriophylle du Brésil, *Myriophyllum aquaticum*
Photo : www.invasive.org

Comment limiter les espèces invasives ?

Avoir une meilleure connaissance des espèces invasives : les premières listes d'espèces invasives ont été établies dans la région méditerranéenne. La résolution adoptée par l'ensemble des participants au colloque « plantes introduites et plantes envahissantes » en octobre 1996 au Muséum d'Histoire Naturelle de Nice (voir bull. 29-2 de DSNE déc. 2000) a été le départ d'une prise de conscience par les botanistes de la nécessité de regrouper les informations.

Des listes d'espèces pourraient être établies et constituer la base de travaux plus détaillés.

Des programmes de recherche sont lancés et financés par le Ministère depuis l'année 2000, soit sur les conséquences de l'invasion d'une espèce (*Senecio inaequidens* en région méditerranéenne) ou de plusieurs plantes exotiques (invasion des écosystèmes sur l'île de La Réunion). Ces programmes permettront des avancées importantes sur les espèces concernées, mais les connaissances resteront fragmentaires.



Détail des fleurs du Myriophylle du Brésil
Photo : www.kuleuven-kortrijk.be

Il faut agrandir le champ d'action en sollicitant les Conservatoires, les Collectivités, les Associations, les groupements de défense contre les ennemis des cultures, l'Agence française de protection des végétaux. Ces données réunies permettraient de mieux cerner les connaissances au niveau national.

Informez et sensibilisez le public aux dangers des espèces invasives :

Il faudrait informer de façon rigoureuse les jardineries, les aquariophiles, les paysagistes, des conséquences désastreuses de l'invasion et de la dissémination de certaines espèces ornementales, et faire connaître au grand public et aux médecins certaines plantes urticantes ou allergogènes.

Une proposition de liste de plantes avérées et potentielles a été publiée en 1999. Elle pourrait servir pour établir une réglementation de la commercialisation et des activités qui favorisent la dissémination des plantes invasives.

Utiliser des méthodes de contrôle (ou d'éradication) des espèces invasives par une diversité de techniques :

- mécaniques : arrachage, extraction, fauche, récolte.
 - chimiques : utilisation d'herbicides ciblés employés seuls ou en complément d'une autre technique.
 - écologiques : comme l'assèchement pour juguler l'invasion de la Jussie.
 - lutte biologique : n'est qu'à ses débuts car elles nécessitent des moyens importants.
- Ces différentes méthodes nécessitent la mise en place d'une gestion coordonnée entre les différents acteurs concernés par la lutte contre ces plantes colonisatrices.

Simone Marseau

Remerciements à Michel Caillon pour la communication de son article sur l'Ambroisie.

Les plantes messicoles en Deux-Sèvres

Bilan de la prospection 2006

Rappel du contexte

Les objectifs généraux du projet à long terme porté par Poitou-Charentes Nature sont multiples, et leur réalisation s'étalera sur plusieurs années :

- réaliser un état des lieux des messicoles en Poitou-Charentes
- cibler les secteurs à forte diversité en messicoles ;
- réaliser des opérations particulières (gestion de certains espaces) avec le milieu agricole ;
- encourager la réalisation de jachères messicoles indigènes ;
- aboutir à une perception des messicoles moins « négative » qu'actuellement.

Pour l'ensemble de la région, les résultats actuels ont été acquis par 22 prospecteurs. L'effort a été à peu près équivalent dans tous les départements, sauf pour la Charente où l'effort de prospection a été le plus important.

Cette prospection a permis de recenser 50 espèces messicoles en Poitou-Charentes, en majorité des espèces annuelles, sur les 112 de la liste de départ. Il est vraisemblable que la poursuite de cet effort dans les années à venir viendra augmenter ce chiffre. Parmi les espèces trouvées, 6 d'entre elles sont présentes dans les quatre départements :

- Adonis d'automne *Adonis annua* (Liste Rouge Nationale, Régionale, et notée « à rechercher » dans la liste de prospection),
- Bleuet *Centaurea cyanus* (Liste Rouge Régionale, et notée « à rechercher » dans la liste de prospection),
- Miroir-de-Vénus *Legousia speculum-veneris* (Liste Rouge Régionale),
- Guimauve hérissée *Althea hirsuta*,
- Grémil des champs *Lithospermum arvense*
- Peigne-de-Vénus *Scandix pecten-veneris*.

32 Cet inventaire a permis de découvrir des espèces notées « à rechercher » dans la liste de prospection (7 pour la Charente, 2 pour la Charente-Maritime et 10 pour la Vienne) dont 5 pour les Deux-Sèvres : *Adonis annua*, *Centaurea cyanus*, *Biforia radians*, *Papaver agermone*, *Papaver hybridum*.

Cinq espèces notées disparues dans les départements où elles ont été trouvées ont été redécouvertes dont 3 pour les Deux-Sèvres : Myagre perfolié

Myagrum perfoliatum (1 station), Pavot argémone *Papaver argemone* (1 station) et Renoncule des champs *Ranunculus arvensis* (2 stations).

Résultats 2006 en Deux-Sèvres

Quadrats échantillons

Trois quadrats ont été mis en place sur le Thouarsais (Carte IGN 1625 E, SE), la plaine du Marais Poitevin (Carte IGN 1528 O, moitié sud) et Pamproux (carte IGN 1628 E, NE) en Deux-Sèvres. Sur ces quarts de carte IGN de 6 x 10 km, choisis sur des secteurs géographiques différents et en fonction de la richesse connue, l'objectif était ici de quadriller de façon systématique des secteurs afin de tenter de relever de la façon la plus exhaustive possible les messicoles présentes et leur répartition.



Legousia speculum-veneris.
Photo : Mathieu Boullant

Lors de trois sorties dans le Thouarsais, sur les communes de St Jouin de Marnes, Marnes et Moncontour, 17 stations ont été découvertes, accueillant 15 espèces (*Centaurea cyanus*, *Papaver hybridum*, *Papaver dubium*, *Avena fatua*, *Biforia radians*, *Viola arvensis*, *Adonis annua*, *Legousia speculum veneris*, *Calepina irregularis*, *Valerianella locusta*, *Althea hirsuta*, *Scandix pecten-veneris*, *Thlapsi arvense*, *Lithospermum arvense*). À signaler, la station de Tabouret des champs (*Thlapsi arvense*), uniquement signalée sur ce secteur, en bordure d'un champ de colza et les importantes et nombreuses stations de Miroir de Vénus. Ces messicoles ont été trouvées dans des jachères, friches, bordures de chemin et surtout en limites de parcelles cultivées en lin, colza, luzerne et orge.

Dans le Marais Poitevin, plus précisément la plaine d'Arçais, St-Hilaire-la-Palud et Sansais, 3 sorties ont permis de localiser 25 stations : jachère (1), colza (7), chemins (1), blé (3), vigne abandonnée (2), lin (1). 11 espèces y ont été contactées : *Calepina ir-*



Ammi majus, Saint-Hilaire-la-Palud. Photo : Nicolas Cotrel

regularis, *Ammi majus*, *Alopecurus myosuroides*, *Adonis annua*, *Avena fatua*, *Legousia speculum-veneris*, *Lithospermum arvensis*, *Viola arvensis*, *Centaurea cyanus*, *Calepina irregularis*, *Althea hirsuta*. A signaler ici l'abondance de l'Ammi élevé (*Ammi majus*) dans les champs de colza et de blé ainsi que dans les chaumes de maïs. Malgré un nombre plus important de stations, la richesse et la diversité spécifique des stations est bien moindre que dans le quadrat précédent : situation à confirmer en 2007.

Enfin, dans la plaine de Pamproux, 8 stations ont été répertoriées pour un total de 9 espèces : *Lamium hybridum*, *Ranunculus arvensis*, *Althea hirsuta*, *Stachys annua*, *Euphorbia exigua*, *Ajuga chamaepitys*, *Viola arvensis*, *Scandix pecten-veneris*, *Adonis annua*. On peut signaler également que ce secteur semble l'un des seuls à accueillir le Glaïeul d'Italie (*Gladiolus italicus*), en dehors de Brioux-sur-Boutonne (BARON Y.).

En dehors de ces quadrats, une trentaine d'observations ponctuelles ont également été envoyées par une dizaine de personnes, dont plusieurs ornithologues (merci au GODS d'avoir relayé l'information auprès de leurs adhérents).

Merci aux bénévoles (Mathieu Boullant, Michel Chauvet, Mathieu Guillot, Odile Cardot, René Pouit, Sylvain Houlier, Vincent Aguillon, Xavier Fi-

chet, Nadine Martin, Pierre-François Pagniez, Jean-Yves Airaud) qui ont participé à la prospection en 2006.

Et... rendez-vous l'été prochain !

Nicolas

Les partenaires sollicités sur ce projet sont : Conservatoire Botanique National de Poitou-Charentes et Gironde, Association PONEMA, Société Botanique du Centre-Ouest, Conservatoire Régional des Espaces Naturels, Parc Interrégional du Marais Poitevin, Maison de l'Agriculture Biologique Charente, CNRS, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Chambres d'agriculture et ADASEA.

Les partenaires financiers sont l'Union Européenne et la Région Poitou-Charentes



Ammi majus dans un champ de tournesols, Saint-Hilaire-la-Palud.
Photo : Nicolas Cotrel

Prairies communales des « Vieilles Rivières » de Fors

Un écrin de verdure à préserver

Synthèse du diagnostic 2005 et perspectives



Le communal de Fors est mentionné pour la première fois à la fin des années 90 pour son intérêt batrachologique avec notamment une diversité d'espèces remarquable. Ces prairies naturelles sont intéressantes par leur situation géographique car, situées au cœur des plaines de Niort sud-est, elles se trouvent isolées parmi des cultures céréalières et représentent donc un îlot prairial menacé. En outre, ce site de 35 hectares situé au nord du bourg, dénommé « communal des vieilles rivières », est un des derniers communaux des Deux-Sèvres encore exploité en prairies naturelles.

En 2005, Deux-Sèvres Nature Environnement a effectué un travail de diagnostic biologique, de concertation avec la municipalité et les acteurs et de propositions de gestion sur ce communal. Pour cela, il y avait donc nécessité de faire un bilan de son utilisation et de son histoire ainsi que d'un diagnostic biologique plus complet pour une valorisation de ce patrimoine naturel et culturel communal.

Historique

Historiquement, le communal fut très probablement donné par François I^{er} sous l'instigation des Poussard (Dynastie des Poussard dont Charles Poussard était chevalier et seigneur de Fors) qui venaient assez souvent à Fors. Depuis 1794, cet ensemble de prairies est la propriété de la commune de Fors. Il servait de pâture aux veaux, vaches et boeufs des habitants de la commune mis en pacage collectif. Une piste, sur le pourtour du communal,

permettait d'y faire courir (et crotter) des juments de carosse.

Dans les années 1960-1970, un nouveau contexte économique favorise une agriculture intensive et mécanisée. Face à une forte pression locale en faveur du développement agricole, de l'aménagement hydraulique et la recherche de solutions économiques rentables, tous les communaux des Deux-Sèvres sont parcellisés et/ou affectés à la céréaliculture, transformés en base de loisirs... Pour Fors, cela s'est traduit par la parcellisation des 35 hectares en dix-huit îlots et loués sous forme de baux par des exploitants agricoles de la commune, pour une durée de 9 ans. L'origine du changement de cette pratique sur la commune semble avoir été la difficulté grandissante de rapatrier les troupeaux laitiers tous les soirs devant les risques liés à la circulation routière qui a fortement progressé à l'époque.



Fourmilières.

Gestion

Ces prairies naturelles ont conservé une méthode de gestion extensive principalement par pâturage bovin. En étant un des derniers communaux des Deux-Sèvres, le bail signé entre les 7 exploitants et la mairie a entre autres contribué à la sauvegarde de ces pratiques, notamment par une clause de non modification de l'occupation du sol. Depuis plusieurs décennies, ces prairies naturelles font l'objet du même usage agricole tout en étant accompagnées d'un bocage traditionnel (frênes têtards), dont l'intérêt paysager est reconnu et d'ailleurs classé dans le document d'urbanisme.

Un projet d'étang de loisirs communal, sur la parcelle la plus humide - et donc à la fois la moins valorisable d'un point de vue agronomique mais la plus riche en habitats et espèces - a été évoqué dans le dernier document d'urbanisme de la commune.

Intérêt biologique

Le site présente une diversité d'habitats intéressante : prairies mésophiles, prairie humide atlantique, forêt alluviale de frênes, dépressions temporaires à Potamot, alignements de frênes têtards et haies champêtres. Grâce à la diversité des milieux présents, on retrouve sur le Communal de Fors un intérêt faunistique important avec notamment :

- 13 espèces de libellules dont 3 sont patrimoniales et typiques de ces milieux temporaires riches en végétation aquatique (Lestes dryade et fiancé, Sympétrum à nervures rouges)
- 8 Amphibiens, dont 4 espèces hautement patrimoniales (Rainettes arboricoles et méridionale, Triton marbré, Crapaud calamite)

Liés aux milieux aquatiques, on les retrouve sur la seule mare quasi-permanente végétalisée du site et dans les dépressions à Potamot. Du fait d'une pratique agricole raisonnée, cela a engendré un potentiel végétal adapté à un sol majoritairement calcaire et à des périodes de mise en eau temporaires (ex : Fritillaire pintade).

Une particularité du communal réside dans la présence de fourmilières engendrant la création de monticules de terre qui absorbent la chaleur du soleil afin de maintenir les nymphes à l'abri de l'humidité.

La proximité de ces prairies permet à de nombreux

ses espèces du cortège des « oiseaux de plaine » comme l'Oedicnème criard, le Busard cendré, de profiter de la profusion d'insectes sur ce milieu.

Fragilité, menaces du site

Comme pour la plupart de nos zones humides prairiales, le maintien d'une activité d'élevage est une condition *sine qua non* pour le maintien des éléments caractéristiques de ces habitats et espèces. Les autres menaces résident dans la modification d'utilisation de ces parcelles tant d'un point de vue agricole (remblaiement de mares, mise en culture) que d'aménagements tels que l'apport de remblais... De façon plus insidieuse, son oubli, sa non-appropriation par les habitants de la commune constitue une menace à long terme pour ce site. Déjà, lors de ce travail, nous avons pu constater que la majorité des habitants ignorent sa situation, voire son existence.



Rainette arboricole, *Hyla arborea*

Gestion et communication sur le site

En plus de son intérêt biologique et paysager, ce site possède une identité, un patrimoine communal fort. Même si la représentation des agriculteurs dans la vie des communes diminue en même temps que le nombre d'exploitations, il est de notre devoir commun de mettre en valeur, pérenniser ce type de milieu. Plusieurs pistes ont été proposées par l'association à la commune, certaines sont à l'étude et d'autres ont déjà été mises en place :

- article dans le bulletin municipal de 2005 de présentation du communal et des objectifs de l'étude



Triton marbré

- réunion publique avec notamment les conseillers municipaux, les agriculteurs concernés, l'association de parents d'élèves et le centre de loisirs municipal
- plaquette de présentation historique, biologique et géographique du site. Conception et mise en page par DSNE, éditée par la commune à 700 exemplaires
- afin de découvrir les richesses du territoire forcé, un circuit de sentier randonnée est en projet dans lequel le communal serait inscrit.
- une page spéciale sur le site internet de la commune pourrait être réalisée, en reprenant les informations de la plaquette et les articles dans le bulletin municipal.
- réalisation d'animations nature : deux en 2005 et 2006 ont déjà été réalisées sur les Amphibiens (50 personnes) et les Insectes (18 pers.)
- conception d'un programme pédagogique avec l'école primaire municipale, le communal servant de support sur plusieurs sujets (chaîne alimentaire...)

Au niveau de la gestion du site, plusieurs actions mériteraient d'être réalisées avec notamment replantation et conduite en têtards de frênes en bordures nord et ouest du site, déblaiement et recréation de dépressions temporaires ...

Merci aux agriculteurs et aux élus du conseil municipal pour leur aide dans la bonne réalisation de cette étude.

Textes et photos : Nicolas Cotrel et Dimitri Mahé (stagiaire)



Animation par DSNE sur le site en 2005.

Une expérience à exporter sur les prairies communales du Mellois

Dans la Fleur de Carotte du printemps dernier, nous vous sollicitons pour une recherche de témoignages sur la présence de prairies communales.

Depuis, grâce à une recherche en archives et une enquête envoyée aux 83 communes du Pays Mellois, nous avons pu constater que 11 des 18 communes qui possédaient des communaux lors de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle les ont perdus et plusieurs ont fait l'objet d'une reconversion en cultures sur tout ou partie de leur surface lors de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. 4 sites ont donc été retenus en raison de leur surface, leur intérêt biologique et l'accord des municipalités.

Il s'agit des communes de Secondigné-sur-Belle (« Chaumes de Montchevrier »), Séligné (« Communal des Bouasses »), Mairé L'Evescault (« Les Grands Bois ») et Hanc-Bouin (Vaines pâtures de Hanc, Bouin et Villemanan). Ceci représente un total de près de 400 hectares dont plus de la moitié sont encore en prairies.

En 2007, un travail important de diagnostic biologique (faune, flore, habitat) et culturel (enquête ethnographique effectuée auprès d'une vingtaine de personnes par l'association CERDO), de communication et de sensibilisation sera effectué sur ces sites, dans le même esprit que sur le Communal de Fors.

Il devrait être poursuivi en 2008 sur ces sites par la mise en place de mesures de gestion et de sensibilisation pour une gestion « durable » des 4 sites retenus, une enquête sur les prairies et autres milieux pâturés communaux sur le reste des Deux-Sèvres, une journée de restitution de l'ensemble des résultats obtenus et la création de moyens de sensibilisation et de communication (exposition sur les communaux des Deux-Sèvres, fiches techniques de gestion, presse, animations...).

Ce projet devrait être soutenu par le Pays Mellois, le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Fondation de France.

Nicolas



Le tigre des Insectes *Vespa crabro*, dit le Frelon

Sa Majesté est crainte par tous à cause de sa taille, sa couleur vive et son bourdonnement lourd.

Et pourtant, quand vous croisez une jeune reine au printemps ou alors une ouvrière en train de se nourrir, si elles vous détectent, elles ne demandent pas leur reste et fuient (vous n'avez jamais vu de frelons tourner autour d'un pique-nique). Souvent, l'insecte surpris vole de gauche à droite à plusieurs reprises : ce n'est pas de l'agression, seulement de la curiosité pour vous identifier avant de fuir. C'est une attitude que la plupart des Hyménoptères pratiquent, étant myopes : elles observent avec garde, puis disparaissent. Bien sûr, le frelon a un dard fort cuisant, et il sait bien se défendre s'il se trouve en danger.

À proximité de leur nid, les gardiennes ne craignent personne et sont redoutables. Un nid adulte peut atteindre 30 cm de diamètre, 60 cm de long avec un millier d'individus, voire plus. Pour éviter une confrontation, vous devez respecter une frontière de 5 à 6 mètres du nid. La piqûre est très douloureuse mais pas plus dangereuse que celle de l'abeille ou de la guêpe ; par contre, les personnes allergiques doivent l'éviter à tout prix.

Une espèce de guêpe, apparue au Carbonifère il y a 150 millions d'années, engendra plusieurs branches des Hyménoptères : abeilles, fourmis, etc. Le frelon a prospéré après la disparition des dinosaures, dans la période où apparurent les Mammifères géants. Les scientifiques supposent que leur taille, couleur et bourdonnement étaient des moyens de dissuasion pour éviter une bousculade du nid ou son piétinement. De nos jours, le frelon a peu changé de forme et de comportement.

Dans certaines localités, il a disparu, après avoir résisté à la compagnie de géants préhistoriques mais pas à celle de l'Homme et de ses produits chimiques. D'autres causes de disparition sont la destruction ou l'altération des lieux de nidification, ou la destruction directe des nids, avant l'émergence des individus sexués qui assurent le maintien d'une génération pour l'année suivante.

Dans certains pays, comme en Allemagne, ils sont protégés. Nous devrions suivre cet exemple, car il faut savoir que cet insecte est un grand prédateur,



Ouvrière Frelon, *Vespa crabro*. Marais de Galuchet.
Photo : Thomas Luzzato.

et possède un rôle de régulateur écologique important : il se nourrit surtout de mouches (plus de cinq cents grammes de diptères par jour pour une colonie) mais son menu peut aussi s'agrémenter de ses cousines les guêpes, bien plus envahissantes, et éviter ainsi leur prolifération. Il peut également s'attaquer aux ennemis des cultures, comme les chenilles, les papillons diurnes ou nocturnes (les frelons volent souvent la nuit), sauterelles, criquets, etc. Il peut également être charognard. Même les animaux qui paraissent horribles, détestables, écoeurants, ou même inquiétants, ont leur place et leur rôle sur notre planète. En rompant un maillon de cette chaîne, on provoquera sans doute la prolifération d'autres espèces nous portant plus sérieusement préjudice... Alors sauvons les frelons !

David Dyczkowski



Frelon dévorant une araignée dans sa toile. Marais de Galuchet.
Photo : Thomas Luzzato.

L'exposition mycologique de Vouillé

Pour répondre à la sollicitation de Guy Fourré, désireux de faire valoir ses droits à quelque retraite anticipée, la Société Mycologique du Massif d'Argenson avait donc accepté cette année de prendre en charge l'exposition de champignons frais au sein de la vitrine sur les Richesses Naturelles des Deux Sèvres rituellement proposée par DSNE le 3^{ème} week-end d'octobre en salle des fêtes de Vouillé.

A grands renforts de danses du ventre et autres incantations plus ou moins délirantes, les prières conjuguées des membres de la docte secte mycologique eurent pour heureux effet d'attirer les nuages en assez grand nombre pour réveiller des mycéliums restés en léthargie depuis plusieurs automnes. Du coup, près de 250 espèces furent exposées, dûment étiquetées, grâce aux récoltes principalement effectuées dans les massifs forestiers de Chizé, l'Hermitain, Le Fouilloux, Fontadam, Secondigny ainsi que des apports non négligeables de l'île d'Oléron, des bois de Bressuire ou de la forêt de Mervent.

Ce fut un grand moment d'osmose entre organisateurs, récolteurs, déterminateurs et amateurs de tous niveaux. Il y avait des champignons, la bonne humeur trahissait le plaisir de chacun à montrer, démontrer, voire à en remonter, chacun apprenant de l'autre et tous au service d'un public venu en grand nombre et souvent intéressé.

Certes il y avait eu, les semaines précédentes, beaucoup de cèpes dans les bois, et des hordes de casseroleurs trop souvent irrespectueux des milieux naturels sacrifiés à la cause mycophagique et rarement avertis des confusions possibles à éviter. Il y eut donc, très naturellement, un bon nombre d'empoisonnements, dont certains très graves, copieusement médiatisés, ce qui fit sans nul doute monter d'un cran l'intérêt du public pour la visite. Nos amis pharmaciens nous avaient prévenus, ils étaient eux aussi fortement sollicités pour le contrôle de paniers.

40 Au rang des espèces intéressantes, citons ces amanites blanches, difficiles à distinguer entre elles pour qui ne sait quels caractères observer ou quelles réactions macrochimiques utiliser :

Amanita plalloïdes variété alba, plusieurs exemplaires apportés de Mervent. *Amanita virosa* et une troisième espèce décrite en 2000 par Neuville



Une bonne affluence : 850 visiteurs sur le week-end.

et Poumarat, et récoltée en forêt de secondigny depuis 3 ans : *Amanita virosa variété levipes*. A ces trois espèces réputées absolument mortelles pour l'homme, on peut ajouter la variété blanche de l'amanite citrine, *a priori* inoffensive mais tout aussi trompeuse si l'on ne prend soin de détecter son odeur de pomme de terre crue.

A noter que les sorties organisées par la SMMA en octobre et novembre ont été particulièrement bien suivies cette année et se sont avérées d'une richesse inhabituelle. Les listes de récoltes et le programme de nos activités sont à découvrir sur le site :

<http://smma.argenson.free.fr>

Michel Hairaud



Des projections et des conférences très intéressants. Ici, Sylvain Houlier nous parlait du Bois Raméal Fragmenté

Le point de vue du « retraité »

La plupart des expositions mycologiques ont lieu aux mêmes dates, vers la mi-octobre, qui est théoriquement le moment le plus favorable pour avoir le plus grand nombre d'espèces. Et depuis 15 ans j'étais « coincé » par la nôtre le 3^{ème} dimanche d'octobre, ce qui m'empêchait d'aller voir ce que font ailleurs les collègues mycologues. Aussi, comme je l'avais annoncé deux ans à l'avance, en 2006 j'ai abandonné la responsabilité de l'expo de Vouillé pour aller en voir une autre dans un département voisin...

Ce que j'ai vu m'a plutôt réconforté, *a posteriori*. Nous ne sommes pas ridicules, loin de là ! Déjà, dès l'entrée, la salle polyvalente de Vouillé est infiniment plus sympathique qu'un immense hall aux murs en béton. Et chez nous l'entrée est gratuite, alors que chez les voisins il faut déboursier deux euros par personne ou davantage. Alors que la diversité de nos présentations, avec la géologie, la botanique, les insectes, est un « plus » par rapport aux expositions ne comportant que des champignons.

Sur le plan purement mycologique le nombre d'espèces que nous parvenons à identifier en deux jours est relativement modeste, d'autres associations annoncent des chiffres très supérieurs. Mais qui comprennent parfois 50 ou 100 champignons secs, les mêmes ressortis chaque année des placards. À Vouillé nous avons toujours tenu à ne présenter que des exemplaires frais, présents dans la nature au moment de l'expo.

Les amis qui m'ont remplacé ont su renouveler la présentation avec des étiquettes plus modernes. Là encore nous supportons aisément la comparaison avec ce qui se fait ailleurs. En revenant du département voisin, le dimanche soir, je suis quand même passé jeter un coup d'œil à Vouillé, et je tiens à féliciter les animateurs de la Société Mycologique du Massif d'Argenson qui ont parfaitement pris le relais.

Guy Fourré



Une nouvelle fois un franc succès pour le stand de David Dyczkowski sur les Hyménoptères sociaux.



Entre crainte et curiosité, la « cage aux frelons » a suscité l'intérêt de nombreux naturalistes en herbe.



Les boîtes de collection, commentées par Pierre Drouhet présentaient une sélection de Lépidoptères, Odonates, Orthoptères, Coléoptères...

La filière Documentaire de Création et l'IFFCAM

La filière « Documentaire de Création » est proposée par l'Université de Poitiers, elle prépare aux formations suivantes (Diplôme d'Université et Master) :

- Master « Documentaire de création » (dont une option en seconde année de Master « Réalisation de documentaire animalier »)
- D.U. « Spécialisation aux Techniques Audiovisuelles Documentaires »
- D.U. « Techniques et méthodes de réalisation du film documentaire animalier » (l'obtention du D.U. peut permettre d'accéder à l'option « réalisateur de documentaire animalier » proposée en deuxième année de Master)
- D.U. « Techniques et méthodes de la photographie Nature »

« Est un documentaire, toute œuvre de forme élaborée dont l'objet est de permettre l'acquisition de connaissances, quel qu'en soit le domaine. Quant au documentaire de création, il se réfère au réel, le transforme par le regard original de son auteur et témoigne d'un esprit d'innovation dans sa conception, sa réalisation et son écriture. Il se caractérise par la maturation du sujet traité et par la réflexion approfondie, la forte empreinte de la personnalité d'un réalisateur et (ou) de l'auteur ». Définition du documentaire du CSA extraite du Journal des Anthropologues (47-48).

Présentation :

Depuis la rentrée 2006 / 2007, la filière Documentaire de Création est installée sur 2 sites de formation :

- Au CNBDI (Centre National de la Bande Dessinée et de l'Image) à Angoulême, pour le documentaire vidéo et sonore.
 - Dans les Deux Sèvres à l'IFFCAM (Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménégoûte) pour le documentaire animalier.
- La filière dépend actuellement de l'ICOMTEC (Institut de la Communication et des Nouvelles Technologies). Dans les prochains mois la filière doit rejoindre « Sciences Humaines et Arts » et serait l'objet d'un département spécifique. Cette évolution est souhaitée et partagée par l'ensemble des acteurs de la filière.

Historique :

Issu des travaux de « la bande à lumière » (groupe de réalisateurs et de producteurs de documentaires qui a fortement œuvré dans les années 80 pour la promotion du documentaire), le DESS « Réalisation Documentaire » de l'Université de Poitiers, précédé d'un D.U. « Filmer le réel », a été le premier diplôme de 3^{ème} cycle créé en France pour l'enseignement du documentaire de création.

Quant au documentaire animalier, alors que le festival du film ornithologique de Ménégoûte fêtait sa vingtième édition en 2004, débutait la première formation spécifique au documentaire animalier en partenariat avec l'Université de Poitiers.

L'IFFCAM :

En 1985, le film documentaire animalier trouvait à Ménégoûte un lieu privilégié de promotion dans le cadre du Festival International du Film Ornithologique. Le Festival de Ménégoûte est devenu, au fil des années, le rendez-vous incontournable des cinéastes animaliers pour qui le 7^{ème} art est l'outil privilégié de sensibilisation à la nature, la toute première étape vers la sauvegarde de la richesse biologique et des milieux encore préservés.

Depuis plusieurs années, l'organisation du Festival était régulièrement sollicitée sur les possibilités d'accès aux différentes techniques que nécessite le cinéma animalier alors qu'aucune formation n'était dispensée dans ce domaine. Parallèlement, on pouvait observer une croissance sensible des diffusions de films documentaires animaliers. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer l'IFFCAM, institut dédié aux Formations au Cinéma Animalier.

Grâce à l'expérience de l'Université de Poitiers en matière de formation à la réalisation de documentaire de création et avec sa collaboration, l'IFFCAM a pour objectif de répondre principalement à deux types de demandes :

- à celle du naturaliste en quête d'une formation sur les techniques de filmage, prise de vue, prise de son, montage,
- aux professionnels de l'audiovisuel qui souhaitent acquérir les bases de l'approche naturaliste.

Cet Institut s'inscrit dans une démarche d'authenticité et de déontologie par rapport à la nature, afin

que soit pris en compte, à chaque tournage, le respect dû non seulement à l'animal mais aussi à son milieu et à l'environnement en général.

Une convention a été signée le 28 Octobre 2003 entre l'Université de Poitiers et l'association MAINATE (organisatrice du Festival International du Film Ornithologique de Ménégoûte), pour la mise en place d'un diplôme universitaire « Techniques et méthodes de réalisation du film documentaire animalier ». Une première promotion d'étudiants a été accueillie en Septembre 2004.

De son côté, le Conseil Général des Deux-Sèvres a accepté de porter le projet IFFCAM. Il a acquis une propriété de 70 hectares située à proximité de Ménégoûte sur la commune de Coutières ; l'ensemble immobilier a été l'objet d'aménagements qui permettent d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions. Les travaux se sont déroulés entre septembre 2005 et septembre 2006.

Parallèlement, une régie a été créée par le département pour la gestion de l'IFFCAM, elle se substitue à l'association Mainate depuis la rentrée 2006/2007. Le diplôme universitaire « Techniques et méthodes de réalisation du film documentaire animalier » a constitué la première formation qualifiante dans le domaine du film documentaire animalier.

À la suite de ce D.U., dans le cadre d'un partenariat avec les professionnels du secteur, l'Université de Poitiers, en coopération avec l'association MAINATE et le Conseil Général des Deux-Sèvres, a développé une option « Documentaire animalier » en deuxième année de Master (M2). Cette option est réservée à 10 étudiants au maximum.

Après une première année d'expérimentation du D.U. « Techniques et méthodes de réalisation du film documentaire animalier », suite aux suggestions des professionnels, il a été décidé de proposer la mise en place d'un nouveau Diplôme d'Université dédié à la photographie animalière et au reportage « nature ». Ce D.U. s'adresse essentiellement aux étudiants inscrits en deuxième année de master « Documentaire de création » option « doc animalier ». Ces formations s'appuient principalement sur des interventions de professionnels. Les deux premières années ont permis d'apprécier la concordance des apports théoriques et techniques avec l'objectif

professionnel. Ces formations reposent sur une pédagogie de projet, chaque étudiant devant élaborer un projet de documentaire et le réaliser. Ces nouvelles formations sont particulièrement convoitées non seulement en formation initiale mais également en formation continue, on enregistre également de nombreuses demandes hors de l'hexagone...

Nicole Devaux



Film projeté lors de la soirée d'hiver DSNE du 26 janvier :

Synopsis : « Nom d'une loutre »

On la dit quasi impossible à observer en France. C'est vrai qu'elle est discrète et furtive mais elle laisse des traces de son passage, témoins d'une vie nocturne très active. Nocturne, elle ne l'est d'ailleurs pas par nature mais par stratégie de survie. Pourchassée pendant des siècles, c'est ainsi qu'elle s'est adaptée. Se cacher pour mieux se faire oublier. Depuis sa protection en 1972, naturalistes et chercheurs se sont penchés sur l'étude de cette espèce encore mal connue. Le pistage s'est avéré le seul moyen de suivre cet animal quasi insaisissable.

Dans ces conditions, remonter sa piste s'apparente à une véritable quête, ponctuée de rencontres et de découvertes. Il faut éveiller ses sens et ses instincts, s'approprier son territoire.

Le repérage et la prospection d'indices sont les étapes essentielles qui précèdent l'observation, surtout quand l'animal désiré aime à se jouer de nos nerfs. Combien de fois déjà m'a-t-elle sentie approcher avant même que je n'ai eu l'occasion d'apercevoir le bout de ses moustaches ?

J'ai fini par me faire ma propre image de cet animal, image qui ne correspond peut-être pas à la réalité. Mais comme tous les grands prédateurs invisibles, elle me fait rêver, elle alimente mon imagination par des traces et des indices. J'ai retenu la fierté de cet animal qui a su s'adapter et résister à toutes les contraintes que l'homme lui a imposées.

A force de mystères elle s'est forgée un mythe.

Stéphanie Augras

Carnet d'observations du 2^{ème} semestre 2006

Voici le deuxième opus pour cette rubrique remise au goût du jour depuis le bulletin de juillet dernier. Elle est là pour vous permettre de vous rendre compte de la vie des saisons, des petites bêtes ou des petites plantes qui égaient nos sorties...
N'hésitez pas, pour les prochains numéros à nous faire part de vos observations, anodines ou spectaculaires ! Vous pouvez aussi les commenter ou demander des éclaircissements sur la différenciation d'espèces ...

Plantes

- Messicoles

cf. article p. 32

- Plantes aquatiques

« Grosse » explosion de **Grande Naiade** (*Najas marina*), espèce classée sur la liste rouge des espèces menacées en Poitou-Charentes, sur plusieurs étangs du Bressuirais (JYA). Les importantes variations de niveaux d'eau (pluies quasi-inexistantes en juin/juillet/août 2005) ont probablement favorisé son implantation.



Grande Naiade, *Najas marina*
Photo : www.plantatlas.usf.edu

Mammifères

- Chiroptères

Oreillard roux (*Plecotus auritus*) : première colonie de mise-bas trouvée en Deux-Sèvres, dans une maison à Secondigny (LP-SB).

13 espèces contactées en chasse au-dessus du Marais sauvage le 14 juin dont 5 espèces d'intérêt européen (Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échan-crées, Grand Murin, Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Barbastelle) et 1 peu commune (Noctule de Leisler) dans le cadre du programme Life-Natura 2000 Marais Poitevin (St Hilaire la Pallud, PJ).

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) : deux colonies découvertes en Marais Poitevin, derrière des volets : 55 adultes à Coulon (SB, PB, ML) et plus de 10 adultes à l'école de Granzay-Gript (SB).

- Divers

Genette (*Genetta genetta*) : un individu écrasé sur la RN 149 le 27/05/06 (Bressuire, JYA) ; un crottier sur une passerelle toute neuve à La Cabane des Epineaux le 6/07/06 (Magné, PR).

Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) : une épreinte sur la fondation de la passerelle au Canal des Epineaux à La Garette le 03/11/06 (Magné, PR) ; une épreinte à l'écluse de Chaban, côté Deux-Sèvres, le 13/11/06 (Prin Deyrançon, PR).

Lérot (*Eliomys quercinus*) : un individu sur la porte du garage à l'écluse de Chaban, en novembre 2006 (Cram-Chaban, PR).

Insectes

cf. Virgule pour plus de détails sur ces observations

- Odonates

Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*) : étang de la Touche au Noire le 11/05/06 (Geay, JYA).

Sympétrum à nervures rouges (*Sympetrum foscolumbii*) : mâles territoriaux, femelles et pontes notés sur la zone humide des Forgeux le 6/08/06 (La Petite Boissière, JYA).

Sympétrum noir (*Sympetrum danae*) : 1 mâle territorial de nouveau observé le 6/08/06 sur la zone humide des Forgeux le 6/08/06 (La Petite Boissière, JYA).

Anax napolitain (*Anax parthenope*) : petite série d'observations sur plusieurs sites en juillet/août et septembre, avec notamment 2 mâles territoriaux à l'étang de Beaulieu/Bressuire le 24/07/06 (Chiché), au moins 1 mâle à l'étang des Mothes le 7/09/06 (JYA) et sur un plan d'eau artificiel récent le 27/06/06 (Plibou, BR).

- Papillons de jour (Rhopalocères)

Grand Mars changeant (*Apatura iris*) : découvert en 2005 sur les Deux-Sèvres, observé sur 3 nouveaux sites entre la mi-juin et début juillet 06 : Caunay (NW, NC), Forêt de L'Hermitain (NW) et Lezay (NW).

Vulcain (*Vanessa atalanta*) : nombreux individus observés jusqu'au 26/11 en Deux-Sèvres (Tourbière Le Bourdet, TL).

Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) : vingtaine d'adultes observés sur la Vallée du Pressoir début juillet (Ste Radegonde des Pommiers-St Jacques de Thouars, MB).

Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*) : plusieurs individus observés dans une friche humide le 13/06/06 (Caunay, NW).



Vulcain, *Vanessa atalanta*.
Tourbière du Bourdet. Photo : Thomas Luzzato.

- Autres

Mante religieuse (*Mantis religiosa*) : 1 individu vu le 4/11 à La Colonnerie (Rom, SG).

Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) : 1 individu observé à La Pinelière, sur le chemin de randonnée communal, à proximité sur des fûts de vieux chênes provenant d'une haie « fraîchement » détruite (Azay-sur-Thouet, JC). 3 individus le 11/07, dont une femelle en train de pondre sur un peuplier (sur pied !) dans le Marais de Galuchet (Niort, TL).



Mante religieuse, *Mantis religiosa*.
Forêt de L'Hermitain. Photo : Thomas Luzzato.

- Orthoptères

Phanéoptère porte-faux (*Phaneroptera falcata*) : 1 mâle observé à l'écluse de Chaban le 26/11/06 (Cram-Chaban, NC).

Phanéoptère liliacé (*Tylopsis lilifolia*) : 2 femelles observées dans la Vallée du Pressoir le 13/09/05 (Ste Radegonde des Pommiers-St Jacques de Thouars, BR).

Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*) : plus d'une dizaine de femelles observées sur le Marais de Clussais-la-Pommeraiie le 20/07/06 (Clussais-la-Pommeraiie, NC).

Oedipode aigue-marine (*Sphingonotus caeruleus*)* : plus d'une dizaine d'adultes observés sur l'ancien terrain militaire de Thouars le 06/07/06 (Thouars, NC).

Gomphocère tacheté (*Myrmeleotettix maculatus*) : plusieurs individus observés sur une ancienne carrière d'Uranium le 23/09/06 (Le Temple, BP-NC).



Phanéoptère porte-faux, *Phaneroptera falcata*.
Photo : Nicolas Cotrel.

Légende

* : individus pris en photo pour validation, identification ultérieure.

Observateurs

BP : Benoît Perrotin, BR : Benoît Rochelet, JC : Jean Collon, JYA : Jean-Yves Airaud, LP : Léa Paquet (stag.), MB : Mathieu Boullant, ML : Maxime Leutchmann, NC : Nicolas Cotrel,

NW : Neil Wilding, PB : Pierrick Barré (dit « Pierrot »), PJ : Philippe Jourde (LPO), SB : Sandrine Bracco, SG : Siegfried Gerbaud,

TL : Thomas Luzzato.

Diversité des Coléoptères longicornes

La saison chaude aura été riche en observations de coléoptères de toutes sortes.

Parmi ces observations certaines sont plus spectaculaires que d'autres comme par exemple, l'apparition au mois d'août d'*Osmoderma eremita* ou pique prune (photo en dos de couverture). Mais cette observation rarissime ne doit pas occulter la richesse entomologique de la biodiversité plus ordinaire. Voici en illustration une petite sélection des espèces de longicornes photographiés pour vous dans leur milieu naturel.



Aegosama scabricornis
Aegosome scabricorne
D'activité strictement nocturne, on peut néanmoins l'apercevoir au crépuscule entre juillet et août sur les troncs de hêtres dans lesquels ses larves se développent.



Cerambyx cerdo
Grand capricorne
Ayant une activité plutôt crépusculaire et nocturne, il affectionne particulièrement la fermentation de la sève des vieux arbres ou ses larves xylophages se développent.

Agapanthia villosoviridescens
Agapanthie à pilosité verdâtre
Visible de mai à juillet, ce longicorne affectionne les endroits humides. Ses larves se développent principalement sur les chardons.



Prionus coriarius
Prione taneur
ou Prione coriace
Plutôt crépusculaire et nocturne, il peut être observé de juillet jusqu'à septembre sur les souches et les troncs d'arbres à feuilles caduques dans lesquelles ses larves se développent.



Aromia mochata
Aromie musquée
D'une durée de vie relativement longue (de juin jusqu'à septembre), cette espèce de couleur variable (bleue, verte ou cuivrée) peut être observée sur les ombellifères et sur les branches des saules dans lesquelles ses larves se développent.



Rosalia alpina
Rosalie des Alpes
D'une durée de vie relativement courte (jusqu'à 1 mois), l'imago est surtout visible au mois de juillet. Ses larves xylophages se développent notamment dans le hêtre et le frêne.

Brachyleptura fulva
Lepture fauve
Il est observable de mai à août sur de nombreuses fleurs notamment sur les ombellifères. *A priori*, sa larve est xylophage.



Saperda populnea
Saperde du peuplier
Il apparaît de mai à juillet sur les saules, les trembles et les peupliers. Les galles formées par ses larves sont caractéristiques.



46



Cerambyx scopoli
Capricorne de Scopoli
Observable dès le mois d'avril jusqu'à août notamment sur les ombellifères et les fleurs de sureau, ses larves sont xylophages.



Strangalia maculata
Strangalie tachetée
Visible de mai à août, notamment sur les ombellifères et les ronces. Ses larves, polyphages, se développent sur des feuillus.

Textes et photos : Marc Le Flohic



Pique prune *Osmoderma eremita* - Photo : Marc Le Flohic



12 rue Joseph Cugnot - Hôtel de la vie associative
79 000 NIORT - tel : 05 49 73 37 36
e-mail : deuxsevres.nature@laposte.net
site web : www.dsne.org